

les Échos de Vaour





Illustration de couverture :
Claire Simon



Période de réserve électorale

A compter du 1^{er} septembre 2025, en raison de la période de réserve électorale pour les municipales 2026, nous ne serons plus en mesure de publier d'articles et de courriers des lecteurs susceptibles d'influencer le choix de vote des électeurs.



Etat civil

■ Le 9 février 2025 à Lavaur, est né Marius, fils de Gabriel Ray et Aude Marissal.

■ Nous déplorons le décès de Roger Mira, survenu le 29 décembre, celui de Jeanne Maleplate le 11 janvier, celui de Christian Adami-Termes le 19 janvier, celui de Michelle Levasseur le 2 mars et celui de Marie-Antoinette Bergamo, décédée le 14 mai dans sa 75^{ème} année.



La Vaourette

Lettre d'informations municipales
du village de Vaour

Vous souhaitez recevoir notre lettre d'informations électronique ? Rien de plus simple !

Rendez-vous en bas de la page d'accueil de notre site www.vaour.fr, et renseignez votre adresse mail dans le champ prévu à cet effet.

Autre moyen : nous en faire la demande par mail à communication@vaour.fr

Édito

Chères Vaouraises, chers Vaourais,

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, Vaour revêt sa robe de printemps. Les pommiers sont en fleurs, les jours rallongent, le Pape François vient de mourir, les fêtes se font plus nombreuses chaque week-end et nous, en mairie, venons de voter entre autres sujets importants, l'approbation du PLUi ainsi que le budget prévisionnel communal pour l'année 2025.

Pour ce budget 2025 nous avons souhaité voir la concrétisation de nombreux projets lancés depuis le début du mandat.

Aussi, si tout se passe comme prévu, nous aurons d'ici la fin de l'année une nouvelle chaudière communale ; une maison sécurisée, un arrêté de péril en la demeure levé et la circulation devant l'épicerie rétablie normalement ; un nouveau système de chauffage/climatisation/isolation sera en place à la Commanderie et l'aménagement en ERP (Établissement Recevant du Public) de la salle voûtée sous le théâtre pourra enfin être envisagé (toutes les études archéologiques, historiques, architecturales et énergétiques auront été réalisées) ; une circulation des véhicules apaisée en centre bourg ; et nombreuses autres petites actions en train de se concrétiser...

Vous vous doutez bien que si nous souhaitons voir aboutir ces projets c'est parce que nous sommes entrés dans notre dernière année de mandat. Et parce que j'entends de plus en plus souvent cette question : « **Et toi ? Tu te représentes en 2026 ?** », je profite de cet éditto pour vous donner mon point de vue personnel :

Je réponds souvent que je ne me suis pas engagé seul dans cette aventure. J'occupe cette place de Maire avec toute ma passion et mon engagement parce que je m'appuie sur un groupe hétéroclite en qui j'ai toute confiance. Donc, tout seul, je ne suis rien et ne faisons pas de mystère, ma position sur ce sujet est très claire depuis longtemps, je ne me représenterai pas en tant que futur maire de Vaour. Parce que les enjeux sont bien plus grands qu'une histoire de personne. J'aurais apporté ce que je pouvais durant ce mandat en tentant de faire du mieux possible mais je suis persuadé qu'une autre ou qu'un autre pourrait faire bien mieux...

En 2020 nous souhaitions changer de fonctionnement, donner davantage la parole et le choix aux administré.e.s afin d'ouvrir de nouvelles voix démocratiques.

Et c'est ce que nous avons tenté de faire, avec nos limites et nos imperfections.

Alors que d'aucuns prédisaient la déroute, les comptes financiers communaux sont équilibrés, nous avons su gérer des crises, mené à bien nombre de projets et apporté des améliorations conséquentes en beaucoup d'endroits. Je sais malheureusement que malgré nos efforts, des personnes sont encore en difficulté, que le respect mutuel ne s'applique pas toujours entre habitants et qu'il reste beaucoup à faire pour le bien-être de chacun.e.

Bien sûr, nous aurions pu faire mieux ou encore davantage mais nos initiatives ont toujours été portées par la conviction que c'est par des actions locales et participatives que nous pourrions influencer sur le monde d'aujourd'hui et de demain. Le contexte géopolitique mondial implique une mobilisation toujours plus grande de citoyennes et citoyens pour l'écologie et pour la paix. C'est pourquoi le combat initié en 2020 de la **Liste Citoyenne de Vaour** prendra certainement une forme différente avec de nouvelles personnes mais **l'élan ne s'éteindra pas**.

Je ne peux donc que vous encourager à vous engager dans cette aventure municipale et collective très enrichissante, où l'humain et le vivre-ensemble sont au cœur de l'action. Et j'apporterai toute mon expérience et mon soutien à cette dynamique basée sur les mêmes fondements : **respect, défense du bien-commun, participation, écoute et prise en compte de toutes et tous**.

Nous n'en sommes pas encore à la fin du mandat et c'est pourquoi nous resterons d'ici là pleinement mobilisés par la gestion des affaires municipales et l'aboutissement des projets. À l'heure où vous lisez ces lignes, il m'est impossible de savoir le temps qu'il fait mais j'espère par exemple, que les travaux de la maison en face de l'épicerie seront achevés et que la nouvelle clim à la Commanderie fonctionnera correctement.

Au plaisir de se retrouver le samedi 21 juin pour le Jour de Fête à Vaour !

Bel été ! Vive l'Amour, Vive Vaour !

Jérémie Steil
Maire de Vaour



France services et l'Agence Postale Communale à Vaour : une aide précieuse pour tous !

A Vaour, Véronique, Hélène et Lisa (bienvenue à toi, Lisa !) gèrent l'Agence Postale Communale, France services et l'espace informatique, dans la Maison du Causse.



Les salariées de France Services, Lisa Matz, Hélène Maraval et Véronique Devignot

L'Agence Postale Communale est ouverte de 9h à 12h30, du lundi au vendredi. Elle répond aux besoins principaux des clients : envoi de lettres et colis, affranchissement, recommandés, timbres et dépannage financier (retrait et dépôt, uniquement pour les clients de La Banque Postale). L'Agence Postale Communale n'est pas un bureau de poste classique : il n'est pas possible d'y faire des transactions financières (consultation du solde bancaire, virement...), le choix des timbres est plus restreint et la prise en charge des colis est limitée à 10kg.

France services est ouvert de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, du lundi au vendredi. Les agentes y accueillent toute personne qui s'y rend spontanément ou sur rendez-vous et qui a besoin d'un accompagnement administratif. Ce service est entièrement gratuit.

Les trois agentes ont un contact privilégié avec 12 partenaires : France Travail, MSA, Finances Publiques (impôts), CPAM, CAF, CARSAT (retraites), France Titres (carte grise et pièces d'identité), URSSAF, France Renov, Chèque Energie, La Poste et Point Justice.

Elles peuvent avoir accès à des compléments d'infos et accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne, ce qui n'est pas toujours facile à faire tout seul !

Elles savent aussi déchiffrer le vocabulaire administratif, comprendre les besoins de l'utilisateur, le rassurer et l'aider dans ses demandes de la vie quotidienne.

Toutefois, Hélène, Véronique et Lisa sont des aidantes administratives, elles ne représentent pas l'administration. Malgré leur bonne volonté, elles peuvent parfois rencontrer un blocage qui les empêche de trouver une solution. Elles mesurent au quotidien la dégradation du service public qui défavorise les plus faibles.

Ce qu'elles apprécient particulièrement dans leur travail, c'est que chaque rendez-vous est unique, donc pas de routine, d'apprendre tous les jours et elles trouvent valorisant de pouvoir rendre service. Elles aiment aussi bien leur lieu de travail, que travailler en équipe.

Elles sont soutenues par des membres de l'équipe municipale avec lesquels elles se réunissent tous les mois pour faire part de leur travail et de leurs besoins ; elles apprécient l'écoute et la confiance qui leur sont accordées.

L'équipe municipale souhaite que ce service persiste. Elle a fait le choix d'employer trois personnes pour la qualité du service et pour que les agentes puissent passer suffisamment de temps avec les usagers.

N'hésitez pas à venir les voir, n'attendez pas qu'une situation devienne inextricable, elles sont là pour vous aider !

Leonore Strauch

Urgences Routes

à contacter en cas de problème sur les routes, chute d'arbres, accidents, etc.

Composer le 0805 401 501

Gendarmerie

Composer le 17

Les relais se font sur les services concernés.

La Gendarmerie mobile basée à Castelnau (la brigade des bastides) assure une permanence mensuelle ouverte à tous les habitants le 2^{ème} jeudi du mois de 9 h à 11H dans la petite salle de la mairie de Vaour.

Parking

Pour faciliter l'activité de Mr Rémi Guibal, propriétaire du garage automobile de Vaour, la municipalité lui a accordé l'usage de deux places de parking pour y stationner les voitures en attente de réparation.





Maison 30 rue du Nord, résolution en vue...

En janvier 2025, la commune a racheté la maison du 30 rue du Nord, avec son péril et ses mises en demeure, pour la somme de 5 000 €.



La mairie a donc à partir de ce jour les mains libres pour adopter la solution la plus favorable financièrement et au regard de l'obligation de mise en sécurité.

Pour rappel, les solutions envisagées jusque là avec les devis correspondants étaient :

- soit la démolition, pour une somme entre 55 000 € HT et 67 000 € HT, sans aucun aménagement supplémentaire,
- soit une sécurisation a minima (dépose charpente, arases et étaitements par butons) pour la somme de 62 000 € HT (donc plus de toit),
- soit une sécurisation avec réhabilitation (réhabilitation de la charpente et de la toiture, pose de planchers au RDC et au premier étage, tirants de façade, zinguerie) pour 80 000 € HT.

Avec la démolition, seul un petit aménagement en placette ou parking ou une construction neuve sont envisageables.

Avec la solution 3, une rénovation peut être envisagée par la suite (3 niveaux de 55 m²).

Le problème, ce sont les sommes à engager de toutes ces propositions qui impactent la mairie et l'empêchent de mener à terme les projets déjà engagés, ou obligent à faire un emprunt important, ce qui n'est pas une bonne nouvelle.

Un Café Citoyens se tient le samedi 15 mars sur le sujet, tous ces détails sont expliqués et chacun-e peut s'exprimer. Roland Gillet, maçon bien connu de Penne, propose une solution intermédiaire, qui assurerait la sécurisation du bâtiment à moindre coût, il a visité le chantier et contrairement à ce qu'on pensait, il dit que le plancher du rez-de-chaussée (enfoui sous des couches de guano de pigeons) est solide avec de bonnes fondations, que la charpente n'est qu'en partie à refaire (il y a une ferme et trois pannes à changer, pose de nouveaux liteaux sur les parties concernées par l'effondrement du toit), qu'il peut récupérer les tuiles et sécuriser l'ensemble des 2 niveaux avec des poutres écartées de 56 cm.

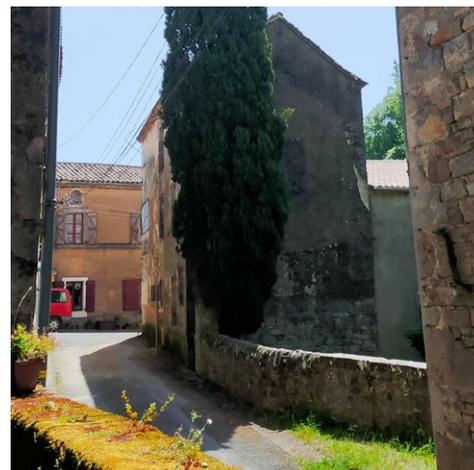
Les personnes présentes sont invitées à donner leur avis sur les solutions possibles, et celle envisagée par Roland est la plus plébiscitée.

Pour consulter le compte-rendu du Café Citoyens "Consultation sur le devenir de la ruine" : <https://vaour.fr/wp-content/uploads/2025/03/CR-Cafe-Citoyens-du-15-mars-2025-Devenir-de-la-ruine-1.pdf>

Le lundi 17 mars 2025, Roland Gillet nous propose un devis de 23 000 € HT pour ces travaux, réalisés avec un échafaudage intérieur. Il est prêt à intervenir rapidement. Tous les membres de l'équipe municipale ainsi que les artisans du coin qui

connaissent Roland savent aussi son excellente réputation, sa connaissance des bâtiments anciens en pierre et lui accordent donc leur confiance.

La solution qu'il nous propose permet à la commune de remplir son obligation de sécurisation du bâtiment – en effet, la réhabilitation de la charpente et du toit, les planchers intermédiaires refaits, les éléments instables consolidés concourent à la stabilité de la maison de la même façon que des étais ou des tirants. Le devis est signé, les travaux commencent le lendemain, un mois plus tard le chantier est quasiment terminé, les fenêtres sont toutes grillagées pour empêcher les pigeons de rentrer et assurer une bonne aération, il ne reste plus à la mairie qu'à lever la mise en péril, enlever les barrières, rétablir la circulation rue du Couchant et la vie du quartier pourra reprendre son cours.



Maintenant place au temps plus long pour décider de l'avenir de cette maison (vente, rénovation pour logements ou autre...).

Mercredi 19 mars, succès pour les portes ouvertes à la SICA des produits fermiers de Vaour !

Avec le soutien du Pôle Territorial Albigeois-Bastides, du Projet Alimentaire Territorial, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de la Chambre d'Agriculture, de la Fédération des CUMA et de la mairie de Vaour, les portes ouvertes se sont déroulées avec succès, puisque **plus de 30 personnes, agriculteurs et artisans**, ont pu visiter les locaux, constater la qualité du matériel et discuter avec les membres actuels de la SICA.

Ces portes ouvertes viennent compléter **une belle mobilisation générale pour conserver cet outil de travail commun sur le territoire**, le faire connaître et reconnaître et relancer l'activité. En effet, depuis fin 2024, les membres de la SICA, agriculteurs et artisans en coopération avec la FDCUMA, des habitant.es, les 4 communes du Causse, la communauté de communes ainsi que le Pôle Territorial Albigeois-Bastides s'activent pour trouver



Infos municipales

de la trésorerie et de nouveaux utilisateurs, et ainsi honorer les dettes en cours pour pérenniser l'activité de la coopérative.



Après la présentation et la visite, **de nouveaux agriculteurs et transformateurs se sont déclarés intéressés, des prestataires compétents étaient présents et disponibles pour proposer du travail "à façon"** et les discussions sur les différentes filières, activités et outils de transformation étaient animées. Certains en sont même venus à discuter du besoin d'un abattoir de proximité et « à taille humaine » !

En plus des activités actuelles, nous verrons bientôt à la SICA : 2 éleveurs d'escargots, la nouvelle boucherie du pays cordais, le retour des canards de François ; et peut être : un éleveur de porcs de Bruniquel, des éleveurs de chèvres du Tarn et Garonne, une activité de conserves-traiteur de Montauban, une autre boucherie proche...

Vous pouvez continuer à soutenir le projet en le faisant connaître autour de vous et en prenant des parts sociales : <https://sicavaour.wordpress.com>

Contact : sicavaour@gmail.com

ou Antoine Jadelot 06 28 35 98 50 - Alain Grèzes 06 81 70 21 03

Le Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS est un document de référence dont l'objectif est de se préparer au mieux à des événements de sécurité civile susceptibles de mettre en danger les habitants, les animaux, les bâtiments et l'équilibre écologique de notre commune, de se doter d'outils techniques pour faire face à ces événements, de recenser les moyens humains et matériels sur lesquels pouvoir compter. Si un de ces événements se produit, le PCS est activé, les protocoles prévus se mettent en place, les personnes référentes des différentes missions sont sollicitées.

Élaboré par un groupe de travail mandaté par la commune, le PCS doit être réactualisé régulièrement. Le PCS précédent de Vaour datait de 2017 et devait être renouvelé pour l'automne 2024. En septembre 2022, un groupe de travail d'une douzaine de personnes, élu-es et non élu-es, s'est constitué pour refonder le PCS communal, s'est réuni tous les 2-3 mois, pour arriver en octobre 2024 au nouveau PCS de Vaour, voté en conseil municipal le 21 novembre dernier.

Notre PCS est constitué de cinq parties principales :

- **Recensement des risques :** neuf risques retenus (les incendies, les coupures de réseaux, le grand froid, la sécheresse, la canicule, les tempêtes et grand vent, les mouvements de terrain, le risque nucléaire et les accidents de transports de matières dangereuses (TMD).
- **Recensement des enjeux :** humains, économiques, relatifs aux infrastructures
- **Recensement des moyens :** humains, matériels, médicaux...
- **Organisation de la gestion de crise,** avec le PCC (poste communal de crise), le schéma d'alerte des membres du PCC et de tout l'organigramme
- **Fiches actions des intervenants et des personnes mobilisées**





Infos municipales



Pour comprendre les enjeux particuliers de la commune, un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres, afin de savoir qui a besoin de soins particuliers, qui a un groupe électrogène ou un tractopelle, qui est vulnérable (âge, handicap)... Ce questionnaire informe aussi les habitant-es du découpage de la commune (village et hameaux) en 12 secteurs, et chaque personne qui le souhaite peut s'identifier comme personne référente PCS afin d'apporter l'information et les consignes, de rassurer, d'aider, de faire remonter les problèmes rencontrés par les habitant-es de son quartier.

Il y a eu un retour d'une cinquantaine de questionnaires, permettant ainsi d'avoir la vision des forces vives et des faiblesses en présence. Les postes de "référent-es de quartier" ont suscité des réponses positives, mais il reste du travail à accomplir : **tous les secteurs ne sont pas couverts et la mairie recherche toujours des volontaires, sachant que des formations sont à prévoir au plus vite pour optimiser ce volet du PCS.**

Ce travail de groupe a permis une réflexion approfondie sur nos vulnérabilités potentielles ainsi que nos atouts en tant que villageois-es, toutes les idées évoquées lors de ces réunions ne sont pas dans le document PCS mais restent vivaces dans la mémoire des membres du groupe.

Catherine Samuel



Si le PCS devait être un jour déclenché, ayons confiance en nous, en nos ressources collectives, pour répondre à ce défi, mettons tout sur la solidarité, l'attention à l'autre, gardons l'esprit calme et la tête claire, opposons à l'adversité notre intelligence et notre débrouillardise, utilisons au mieux ces énergies abondantes, gratuites et jamais fossiles.

Du coup, cela m'inspire quelques pensées que j'ai envie de partager. Nous sommes toutes et tous habitant-es de ce petit village préservé a priori des fureurs du monde, nous partageons les mêmes espaces publics, nous allons dans les mêmes écoles, dans les mêmes cimetières, nous nous baignons dans les mêmes rivières, nous respirons le même air, nous rions, nous pleurons, nous aimons, nous rêvons, nous nous indignons, nous nous réjouissons, nous vivons. Mais vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile, nous n'aimons pas tout le monde, mais nous n'y sommes pas obligés. Ce qui nous oblige pour faire communauté vivable et vivante, c'est d'être conscient-e de l'existence de l'autre, des autres, moi, toi, nous, frères humains comme disait il y a des siècles le poète...

Et à partir de là, nous pourrions affronter tous les dangers qui oseraient venir nous menacer !

Ce Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie et téléchargeable sur le site <https://vaour.fr/plan-communal-de-sauvegarde/>

Le chemin du Rial et plus

Nous avons un souci : celui du stationnement des véhicules sur le chemin du Rial.



Les riverains de ce chemin, John et Suzan, ne peuvent parfois pas rentrer chez eux, et ont été quelquefois confrontés à l'agressivité de certaines personnes venant se rafraîchir au petit lac privé, du fait qu'ils leur demandent de déplacer leurs véhicules.

La voiture de John a eu 2 pneus crevés du fait de circuler sur le champ, il refuse depuis de manœuvrer afin d'éviter les voitures stationnées sur le bas-côté (voire des 2 côtés).

Le couple souhaite un droit d'accès à leur domicile – ils circulent sur ce chemin deux à six fois par jour. Si les gens du village viennent à pied ou en vélo, ce n'est pas le cas des "extérieurs", disent-ils. Les agriculteurs quant à eux, au vu de l'étroitesse de cette voie communale, se garent sur leur parcelle.

Des panneaux d'"Interdiction - Sauf ayants droits" ont été installés à l'extrémité des chemins d'accès à ce lac. Sans résultat : les panneaux n'ont pas été respectés.

Les mots "Sauf ayants droits" portant trop à confusion, ils ont été remplacés par "Sauf service, usage agricole et Riverains". Un arrêté permanent a donc été pris et posé conjointement à cette nouvelle dénomination. De plus, au cours de plusieurs concertations, il a été décidé de mettre une chaîne aux extrémités du chemin, mais uniquement lors du festival L'été de Vaour. Il n'est pas possible à la mairie d'interdire l'accès à ce lac.

Car si le nouveau détenteur de cette parcelle ne souhaite pas intervenir auprès des baigneurs, il n'y a cependant pas d'autorisa-



Un véhicule automobile est un engin prohibé en action de chasse. Le seul usage autorisé est celui qui permet au chasseur d'aller d'un poste à un autre après que l'action de chasse soit terminée. Et en règle générale la chasse sur les chemins ruraux n'est pas autorisée mais il peut y avoir des circonstances particulières propres à la commune pour un chemin déterminé. Il convient de s'informer auprès de la mairie. La règle générale est donc celle de l'interdiction de tout "hors piste". (Extrait du schéma départemental de gestion cynégétique 2023-2028).



tion officielle de baignade (les panneaux "Baignade interdite" et "Propriété privée", installés par la propriétaire précédente vont rester en place, ceci afin de dégager le nouveau propriétaire de toute responsabilité s'il y a un accident sur le lac).

Il souhaite cependant que le lac reste sauvage (argumentant qu'il se trouve en zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et ne mettra en place aucun aménagement.

De plus, l'eau de cette pièce d'eau pourra servir de ressource en eau pour ses vergers.

■ Circulation des automobiles de chasseurs sur les chemins

Profitions de parler chemin pour faire le retour d'habitants qui constatent la grande vitesse à laquelle roulent les véhicules en action de chasse. Cela n'est pas pour améliorer l'état de ces voies communales, ni mettre en sécurité les piétons.

Nathalie Mulet

Retour aux zones d'accélération d'énergie renouvelable

Nous avons écrit à la référente préfectorale aux énergies renouvelables que « Le 20 août dernier, il avait été délibéré en conseil municipal que, suite aux deux concertations publiques, aucune zone d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelable n'était identifiée sur notre commune de Vaour. »

En réponse à notre délibération, cette personne avait répondu : « l'identification de ces zones – d'accélération d'énergie renouvelable – peut couvrir des filières aussi variées que du solaire photovoltaïque ou thermique en toiture, de la géothermie, du bois-énergie etc. »

Nous nous sommes donc renseignés auprès du service préfectoral - Construction habitat et appui territorial - sur plusieurs points :

■ Comment faire le zonage ?

Réponse : ce sont des "patates"¹ sur une carte sans précision à la parcelle. Et pour chaque zone, il est précisé les filières de production d'énergie.

■ Les effets et les conséquences de ce zonage ?

Réponses : C'est purement indicatif. Pas d'impact réglementaire pour les propriétaires ou les développeurs, ça ne facilite ni n'empêche rien par rapport au droit commun.

Des projets peuvent se faire en dehors de ces zones. Sauf pour les projets de production au sol et supérieur à 2,5MW²

Pour le bois-énergie, il ne s'agit pas de zoner les forêts, mais la zone où serait implantée une unité de production.

■ En conclusion :

Pour l'identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables, il ressort qu'il n'y a aucun mécanisme de financement, ni de planification, ni d'accompagnement allant avec (cf. encadré ci contre). Sauf... pour faciliter les GROS projets.

Il ne nous semble pas utile de mobiliser trop d'énergie sur cette histoire de zonage, puisque c'est (presque) purement indicatif, répondre à ce zonage n'engage à rien.

■ On a mieux à faire :

C'est à dire nous pourrions travailler sur les questions que la loi ne traite pas :

- La précarité énergétique (isolation du logement, efficacité du système de chauffage, qualité du combustible) ; la sobriété ;
- La production individuelle d'eau chaude sanitaire solaire (= solaire thermique, groupement d'achat ?) ;
- La production d'électricité – à partir de sources renouvelables – en auto-consommation individuelle et collective.

Nathalie Mulet et Boris Prat



Le 12 février 2025 la dernière mouture du **projet d'arrêté tarifaire pour le solaire sur les bâtiments** remet en cause une bonne partie des projets. En premier : le petit photovoltaïque. La revente totale de l'électricité pour de nouvelles installations de puissance inférieure à 9 kilowatts-crête (kWc) ne sera plus du tout soutenue. Les tarifs passe de 12 centimes à 4 centimes € / kWh. Les primes à l'autoconsommation sont également revues à la baisse.

Le gouvernement maintient sa décision de réduire le tarif d'achat de l'électricité solaire sur le segment 100-500 kWc. Ainsi, à partir du 1^{er} février, il passera de 105 €/MWh à 95 €/MWh. De plus, la modification du facteur de dégressivité entraînera une chute progressive du tarif jusqu'à 80 €/MWh dès mai 2025.

Ces aides sont entrées en vigueur le 1^{er} février, de manière rétroactive. Les nouveaux tarifs s'appliquent donc à tous les projets qui ont déjà vu leur devis signé et dont les travaux sont parfois engagés.

Plus d'infos sur : <https://presse.economie.gouv.fr/mise-en-consultation-aujourd'hui-dun-projet-darrete-modifiant-le-soutien-au-developpement-du-photovoltaique-sur-batiment-hangars-et-ombrieres/>

1. Zone géographique patateïde : en forme de patate

2. S'ils sont dans une zone d'accélération = quelques bonus de tarif et de financement et pas besoin d'un comité de projet. S'ils ne sont pas dans une zone d'accélération, ils devront réunir un comité de projet.



Conseils municipaux

Les compte-rendus complets sont consultables en mairie ou sur le site internet www.vaour.fr

■ Conseil municipal du 26 septembre 2024

- Vote de crédits supplémentaires pour l'entretien et les réparations des réseaux d'eau à hauteur de 550 €
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau. Cf. www.services.eaufrance.fr

■ Conseil municipal du 21 novembre 2024

• Demande de subventions pour le Théâtre de la Commanderie

Projet de rénovation énergétique de la salle du Théâtre de la Commanderie dont le coût est estimé, sur la base de devis, à 109 576,17 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention d'État au titre de dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement.

SOURCES	MONTANT PRÉVISIONNEL	TAUX
ÉTAT	46 345,00 €	50 %
RÉGION	9 200,00 €	10 %
DÉPARTEMENT	18 538,00 €	20 %
FONDS PROPRES	18 607,15 €	20 %
TOTAL	92 690,15 €	100 %

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 01-12-2024
Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31-12-2026

- **Vote crédits supplémentaires pour le Budget Eau** compensés par les plus-values de recettes
Dépenses 17 006,00 € / recettes 17 006,00 €

• Tarif assainissement au 01/01/2025

Réévaluation des tarifs pour le réseau d'assainissement au 1^{er} janvier 2025.

Abonnement à l'assainissement collectif = 60,00 €

Prix du m³ de consommation assainissement collectif station = 0,60 €

■ Conseil municipal du 19 décembre 2024

• Dissolution du budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement de la commune de Vaour

La commune de Vaour a transféré sa compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2025 à la Communauté de Communes du Cordais et du Causse. Cela implique la disparition du service d'assainissement à l'échelle de la commune.

- A compter du 1^{er} janvier 2025 il est proposé d'accorder une **participation financière pour le risque "Prévoyance"**, aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé qui auront souscrit un contrat individuel. Le montant brut de cette participation est de 15 € mensuel par agent.

- **Vote de crédits de 10 000 € supplémentaires au budget général** pour l'aménagement de la place de l'église.

■ Conseil municipal du 13 février 2025

• Réforme de la redevance "consommation eau potable" et de la redevance "performance des réseaux d'eau potable"

Considérant que l'agence de l'eau Adour Garonne a fixé le tarif de la redevance pour la consommation d'eau à 0,32 €/m³ et à 0,35 €/m³ pour la performance des réseaux d'eaux potable pour l'année 2025, le conseil municipal a décidé de fixer à 0,07 €/m³ supplémentaire au prix du mètre cube d'eau vendu pour chaque usager du service public d'eau potable.

- **Recrutement d'un vacataire** pour effectuer une mission de maintenance informatique pour une durée de 15 heures, rémunéré sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 15 €.

- **Recrutement d'un agent France services** dans le cadre du Parcours Emploi Compétences. Durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Rémunération taux horaire 11,88 € (SMIC)

• Acquisition de 17 parts du Groupement Forestier du Lac pour un montant de 2 550 €.

En assemblée générale du GFL, il a été proposé que ce soit la commune de Vaour qui achète les parts d'héritiers n'ayant plus intérêt à être membre du GFL.

• Soutien à la SICA de Vaour

La SICA n'est pas en capacité de rembourser les annuités de l'emprunt contracté pour faire les travaux (suite à un incendie) et garde une dette conséquente envers les artisans qui sont intervenus. Le conseil municipal se prononce sur le principe d'une aide à hauteur de 39 000 € à cette société coopérative et s'engage à rechercher des solutions.

■ Conseil municipal du 27 mars 2025

- Voir en page 16 l'article concernant le Budget 2025

- **Questions diverses : La sécurisation de la maison du 30 rue du Nord**, face à l'épicerie de Stéphane, est déléguée à l'entreprise Roland Gillet pour un montant de 23 000 € H.T.



Vie du village

Du nouveau sur notre marché

Pizza tous les jeudis !

Claudia et Pierre nous proposent de succulentes pizzas une semaine sur deux en alternance avec Denis qui a d'ailleurs formé Claudia.

Ce jeune couple qui vit à Penne a de l'expérience, deux années au marché d'Albi, mais ils préfèrent les petits marchés du coin.

Leurs pizzas sont composées de produits locaux.

Le marché commence maintenant une heure plus tôt, à 8h, c'est le printemps !



Eclairage public

Dès les années 1970, les premiers à donner l'alerte sur la pollution lumineuse sont les astronomes.

Puis avec le souci des économies d'énergie, les collectivités commencent timidement à intervenir sur l'éclairage public. Mais si timidement qu'en 25 ans, 40% de luminaires supplémentaires sont recensés.

Malgré tout lentement une prise de conscience se fait. Éclairer le ciel apparaît comme un véritable gaspillage d'énergie et d'argent public. En outre les impacts du sur-éclairage sur la santé - avec les troubles du sommeil - et la biodiversité sont mieux connus.

La loi biodiversité de 2016 consacre les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la Nation, crée un devoir de protection de l'environnement nocturne et impose la prise en compte de la lumière artificielle dans la conception des trames vertes et bleues.

Fin 2018, après plusieurs allers-retours du gouvernement, finalement un arrêté (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020) fixe les prescriptions techniques concernant la conception et le fonctionnement des installations des éclairages extérieurs et couvre des champs variés. Ces prescriptions ne sont pas les mêmes en agglomération, hors agglomération ou dans les espaces naturels. L'arrêté précise les limites horaires d'allumage et d'extinction des lumières, interdit d'éclairer le ciel, prescrit des températures de couleur et des densités de flux lumineux.

Les collectivités réfléchissent donc à leur politique. Ce qui les met face à des demandes souvent contradictoires : in-

jonction de moins éclairer mais obligation faite aux élus, dans le cadre de leur pouvoir de police, d'assurer la sûreté et la commodité du passage, la tranquillité publique, ce qui comprend entre autre l'éclairage.

Bien souvent, sécurité rime avec luminosité.

Cependant ce lien n'est pas avéré : dans le parc naturel régional du Gâtinais où 67 communes sur les 69 pratiquent l'extinction des lumières au moins 5 heures par nuit, il a été constaté l'arrêt des rassemblements nocturnes, arrêts des tags et dégradations du mobilier urbain, réduction de la vitesse dans les bourgs et hameaux, et aucune incidence négative sur la sécurité.

■ Et à Vaour qu'en est-il ?

La commune est sur les mêmes problématiques de réduction de sa facture énergétique que la majorité des communes... et de prise de conscience des effets préjudiciables de la lumière sur la faune nocturne.

Sous le mandat de Pascal Sorin, une pétition d'habitants a été lancée et l'extinction des lumières de 23 h à 6 h a été mise en place dans le centre bourg mais n'a pu être installée dans les hameaux pour des raisons techniques - réseaux non couplés avec le centre bourg. Le lampadaire d'Al Bretou est censé être mis en réseau avec le centre-bourg cette année.

Suite à la requête d'habitants du hameau de Magné - le lampadaire ne fonctionnant plus - et de celui de Aymès - le lampadaire restant allumé toute la nuit - nous nous sommes penchés sur cette

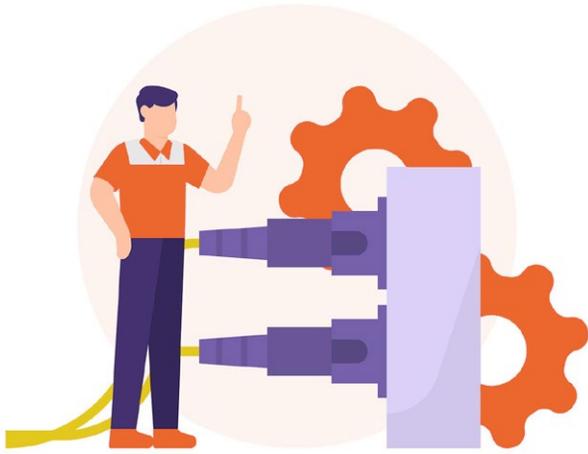
problématique. Nous avons donc échangé avec le responsable de secteur du Syndicat d'Électricité du Tarn (SDET). Il nous a informé que ces deux réverbères ont été oubliés et non facturés par Enedis (risque de paiement rétroactif sur 5 ans).

Il s'est donc posé la possibilité de les remplacer par deux luminaires solaires, susceptibles de ne pas rester allumés toute la nuit. Sauf que le coût a surpris l'équipe de coordination municipale : environ 4000€ (exactement 3986,37€) les subventions du Syndicat d'Électricité du Tarn sont incluses dans cette somme (initialement 5244,60€H.T.). Cet achat n'a pas été budgétisé cette année.





Avis sur la fibre optique



« Il a suivi la procédure de son fournisseur d'accès pour avoir le téléphone et internet sur un nouveau terrain. La demande a été acceptée mais rien ne s'est passé malgré plus d'une dizaine d'appels. En désespoir de cause, il a changé de fournisseur d'accès, maintenant la fibre est installée et il est satisfait. Mais il doute fort de la fiabilité de la fibre : il y a des poteaux mal installés, des câbles suspendus aux poteaux et entremêlés dans les arbres. Il a besoin de la fibre pour avoir internet, la connexion des portables et l'alarme. Le réseau de la téléphonie portable est trop faible, les portables ne fonctionnent pas si la fibre est en panne, il est donc important d'avoir un bon réseau pour les portables. »

Témoignage 3

« J'ai pris la fibre parce qu'il n'y a pas d'ondes électromagnétiques. Fonctionnement : ce n'est pas mieux ni pire que l'ADSL.³ »

Témoignage 1

« L'installation de la fibre a posé des problèmes : plusieurs rendez-vous ont été fixés qui n'ont pas été honorés par les installateurs. Puis il y a eu une panne. Ceux qui sont venus pour la réparation ont été très bien, ils ont expliqué que la panne venait de la fibre cassée suite à une manipulation de la box parce que l'installation avait été mal faite : la partie connectée à la box aurait dû être à l'extérieur, c'est l'autre bout moins cassant qui aurait dû être relié à la box. »

Témoignage 2

« Travaillant depuis mon domicile j'attendais l'arrivée de la fibre avec impatience. Dès que j'ai su que mon domicile était éligible à l'offre "Très haut débit" par la fibre, j'ai appelé Orange, mon fournisseur Internet. Rendez-vous pris, 10 jours plus tard deux techniciens sous-traitants d'Orange sont venus installer la fibre chez moi. Ce ne fut pas si simple car la gaine reliant mon domicile au poteau en bordure de route était bouchée. Les techniciens ont été persévérants et très appliqués. Ils sont arrivés à connecter mon domicile après une matinée de travail assez intense. Et tout ceci sans déboursier un centime !

Après plusieurs mois d'utilisation je peux dire que tout fonctionne très bien. Je peux enfin travailler dans de bonnes conditions et profiter des appels Wi-Fi⁴. En plus d'être élevé, le débit de la connexion fibre est très stable. Aucune baisse de débit ni micro-coupures comme j'en subissais auparavant.

Un bémol cependant, pour disposer de la connexion fibre très haut débit, j'ai dû souscrire un abonnement Orange supérieur à celui dont je disposais jusqu'à présent, notamment car mon ancienne Livebox n'était pas compatible avec la fibre. Ceci induit un surcoût de 10 euros par mois sur mon abonnement Orange... »

Témoignage 4

3. ADSL : "Asymmetric Digital Subscriber Line", autrement dit "Ligne Asymétrique d'Abonné Numérique". Technologie qui utilise les fils de cuivre. Asymétrique parce que le débit descendant (réception de données) est plus rapide que le débit ascendant (émission de données).

4. Les quatre principaux opérateurs de téléphonie mobile en France, à savoir Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free Mobile, proposent, sous certaines conditions, la fonction VoWiFi (Voice over Wi-Fi), communément appelée "Appels Wi-Fi". Cette fonctionnalité, permet d'émettre et de recevoir sur son smartphone des appels voix et des SMS via le réseau Wi-Fi domestique. Cette fonctionnalité est très pratique lorsque on ne capte pas le réseau mobile ou très faiblement. Ariase <https://www.ariase.com/mobile/actualite/avec-quels-operateurs-peut-on-passer-ses-appels-en-wi-fi>



La chute de la tour des Templiers

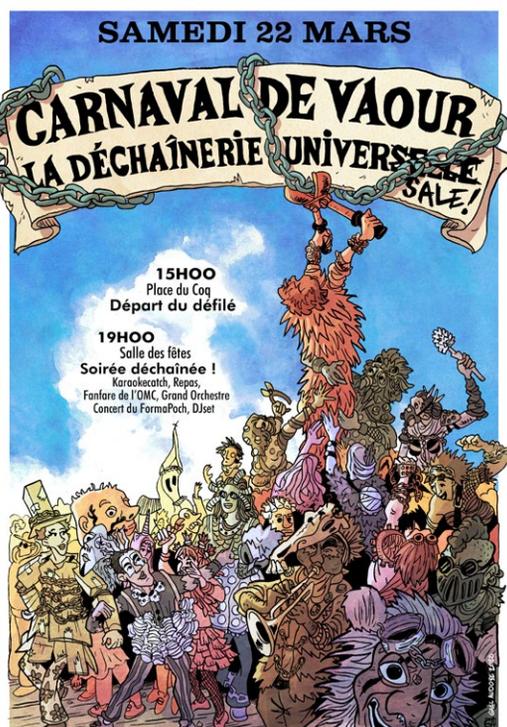


Cette plaque est apposée sur le mur intérieur de l'ancien cimetière, à droite de la grille d'entrée. Maurice Raynaud a peint lui-même sa chute, on peut voir en haut du tableau, dans le coin gauche, les trois anges qui ont veillé sur lui dans sa dégringolade !



« ICI, LE 1^{ER} OCTOBRE 1895, CHARLES MAURICE RAYNAUD, ÂGÉ DE VINGT ANS, EST TOMBÉ DE LA TOUR DES TEMPLIERS D'UNE HAUTEUR DE 18 MÈTRES. SES ONZE ENFANTS, QUARANTE ANS PLUS TARD, REMERCIENT LA PROVIDENCE DE L'AVOIR PRÉSERVÉ DANS SA CHUTE. 1^{ER} OCTOBRE 1935 »

Jugement / plaidoirie de Monsieur Carnaval 2025



chaîne ? Les salariés des chaînes de magasin, de resto, de radio ?

■ **1 - Les témoins à décharge** sont demandés à la barre, levez la main droite et dites "Je le Jure" (si vous êtes gaucher : levez la main gauche)

1^{er} témoin, Mr Créтини, Approchez-vous, venez témoigner : « C'est de la faute de la chaîne des Pyrénées ! »

- **Faux témoignage !** Depuis quand les montagnes sont-elle coupables ? Et en combien de morceaux, je vous le demande ?



2^{eme} Mr Benêtbenêt « C'est la faute des petits chênes rouvres du Causse »

- **Accusation rejetée !** Les arbres ne sont pas idiots, ils n'ont pas d'idées derrière les branches !

3^{eme} Mr Narpі, vigneron « Ce bouchon, c'est un pic, c'est un cap, que dis-je... c'est du chêne, du chêne liège ! »

- **Forfaiture !** Ces divagations fantaisistes sont hors sujet ! Au suivant

4^{eme} Mr Toubibib « Nous ne pouvons pas nous passer de la chaîne moléculaire et de la chaîne ADN »

- **Réfutation !** Ce n'est pas joli-joli d'invoquer des généralités floues, partisans et soi disant savantes qui n'ont rien à voir avec un carnaval...



Monsieur le président du tribunal, chers carnavaliers d'ici et d'ailleurs, cher juge, chers avocats et chers jurés !

Rappel des faits : D'où viennent les chaînes ? Qui les manipule ? Quels sont leurs rôles ? Assujettir les travailleurs à la



Vie du village

Témoins suivant : Mme Genbien « *Et si on faisait la chaîne anglaise ?* »

- Élocubration irrecevable ! Sortez-la !

L'avocat de la défense est demandé à la barre, qu'avez-vous à dire pour votre défense ? :

C'est de la faute du système, du système D Vous me direz (baragouinage) la preuve (baragouinage)

La foule : « *Ouhouhouhpouhouh !!!* »

- Silence ou je fais évacuer la salle !

■ 2 - Objection votre honneur !

A présent, les témoins à charge sont demandés à la barre (salués par des hurras à chaque intervention !

1^{er} Mr fantômes : « *Vous nous avez enchaînés à un boulet pour l'éternité !* »

2^{ème} Les couturières : « *Nous devons viser la trame, plutôt que la chaîne, c'est une contrainte infamante !* »

3^{ème} Mr Ravi : « *Avec ses réactions en chaîne, l'uranium s'enrichit sur notre dos !* »

4^{ème} Mr Untel, téléspectateur « *On est enchaîné à vie à nos chaînes de télé !* »

Nième Témoins : Les animaux de cirque et domestiques, les ânes, les vaches, les chèvres et les moutons : « *Libérez-nous du licol, de la corde, du joug et du garrot* » (répété en en boucle)

- **Réquisitoire et péroraison** « *En raison des graves crimes perpétrés contre le vivant, seront durement punis les chaînons présents ou manquants, l'attache parisienne et la ligature mérovingienne, l'astreinte et les menottes, l'enchaînement des faits de l'histoire, l'entrave et le collier, le maillon, la bague et le collier de serrage, la gourmette et le bracelet électronique ! **Tranchons le nœud Gordien !*** »



- **Délibération** « *Laissons délibérer mesdames et messieurs les jurés dans un silence... relatif !* »

- **Verdict** « *Coupable* » !

La Sentence est prononcée, dont acte ! « *Allumez le feu, au Feu, au Feu, au Feu, au Feu !* »

Le collectif Carnaval

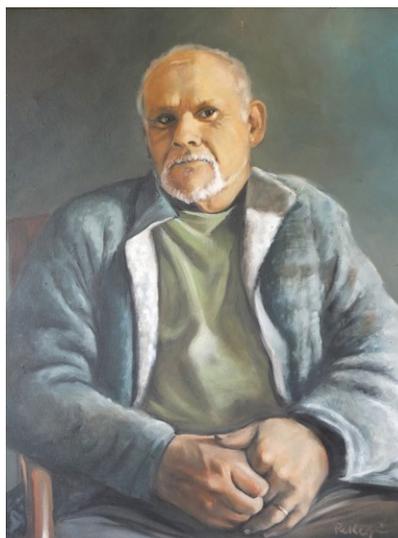
En souvenir de Roger Mira

Roger Mira, del Foun Del Bosc, est décédé le 29 décembre 2024 des suites d'un cancer du pancréas, qui aura duré plus d'un an, étonnant même les médecins par sa robustesse. Il aura attendu une dernière réunion de famille, pour quitter ce monde, lui pour qui la famille était si centrale, n'en ayant pour ainsi dire pas eu dans son enfance.

Il est né le 25 décembre 1945, en pleine mer méditerranéenne, sur un bateau revenant d'Algérie. Ses parents (Thomas Mira, Espagnol et Maria Manzo, Italienne) étaient ouvriers agricoles et travaillaient au fil des saisons entre l'Espagne, l'Italie, le nord Maghreb, et le sud de la France. Il ne connaîtra pas sa mère, décédée en couche, et vivra dans un premier temps à Vieux avec son père jusqu'à ses 12 ans.

Il est alors placé chez le père Albaret, où il travaille à la ferme en échange du gîte et du couvert. Il ne le sait pas encore, mais il va travailler 63 ans pour la même famille pour les 3 générations : d'abord le père Albaret, puis sa fille Gisèle (mariée à Pierrot Vigroux) le fera embaucher à la scierie, et enfin pour Jérôme Vigroux. Pierrot Vigroux vint le voir pendant sa maladie, regrettant de ne plus pouvoir aller encore en Grésigne ensemble.

La Grésigne, dont Roger était un des seuls « à la connaître les yeux fermés » et où il était régulièrement appelé pour récupérer ceux qui s'y étaient perdus. Il y a travaillé 30 ans, la parcourant aussi pour les champignons et les respounchous, qu'il ne mangeait pas mais adorait ramasser.



Portrait de Roger Mira, par Christo

Travailler, dehors, en forêt. « *Moi j'ai trop aimé mon métier* » nous a-t-il dit un jour. De l'abatage sélectif, avec l'ONF, à la conduite du skider (tracteur lourd forestier), il aimait particulièrement la forêt.

Il arrive donc à Vaour en 1972 à la Cité du Lac où il se lie d'amitié avec ses voisins, les Bourahlas, les Flores, les Miguels et notamment la famille Piron qui devint comme une famille d'adoption chez qui il mangeait quotidiennement et avec laquelle il garda des liens forts toute sa vie. De cette grande fratrie, il s'occupa notamment de Serge à qui il apprit le métier de forestier. Ce métier à la scierie Vigroux, il l'a gardé jusqu'à la retraite. Il y a été d'abord scieur, bûcheron puis conducteur.

En 1975, avec Doudou Lafage, Gilbert Montels et Claude Richard, il a contribué à la création de la caserne des pompiers de Vaour. Durant 24

ans, il y a été très investi, médaillé d'argent, et prenant souvent les gardes de week-end des autres pour les arranger.

Quand nous parlons de Roger aux anciens ou à ceux qui l'ont connu, ce qui ressort le plus de sa personnalité est sa générosité. Il rendait facilement service, toujours disponible pour le comité des fêtes ou pour prêter la main à ses voisins.

Il aimait particulièrement les repas entre amis, les barbecues et avoir la maison pleine. Il jouait à la belote, pratiquement tous les soirs sauf le lundi jusqu'à son mariage avec Christine. Il a longtemps joué au foot et certains se souviennent encore avec plaisir du barbecue qu'il sortait en fin de match pour partager.



Vie du village

Il se marie avec Christine le 17 décembre 1988. Au début, ils restent à la Cité du Lac puis descendent habiter à l'ancienne boucherie jusqu'en 1997. Ils ont deux enfants, Matthieu, né en 1986, et Julien en 1988. Roger était extrêmement fier de ses enfants, des Mira ! Ils continuent la belote, le travail, les pompiers, les repas champêtres, la vie de famille.

En 1997, Ils achètent à Max le terrain où ils construisent entre le 7 avril et le 4 septembre, avec l'aide des copains et des beaux-frères, leur maison, al Foun del Bosc. Dans ce jardin qu'il entretiendra tant qu'il put tenir debout, il élèvera successivement des chèvres (merci Mao), des brebis, des cochons, puis tout un poulailler. Il tenta aussi de réintroduire le lapin de garenne, mais ça ne marcha pas.

A 58 ans, il tenta de prendre la retraite. Au bout d'un an et demi, il n'y tint plus « *Il faut que je travaille, sinon je vais mourir !..* ». Il reprit le travail chez Jérôme Vigroux, et retrouva quelques jours par mois la forêt. En 2023, il travaillait encore 3 jours par mois.

Un jour où Christine subissait une grave opération, j'y passai le soir prendre des nouvelles, pas très à l'aise de peur qu'elles soient mauvaises. Elles étaient bonnes, il était visiblement très soulagé et il me parla longtemps ce soir-là de sa rencontre avec Christine, puis de ses enfants, de sa petite fille avec beaucoup de tendresse et d'émotion.



Photo prise en 1984

Tant qu'il a pu, il continuait à faire ce qu'il aimait : travailler dehors, sur son tracteur ou à couper du bois et passer la débroussailluse.

S'il fallait résumer Roger en quelques mots : sa famille, sa petite fille Lilou + ses amis, l'entraide, la forêt, les arbres, et le travail dehors.

Les voisins



Vie des commissions

Commission Aménagement

Les aménagements du centre bourg

Avec la fin de l'élaboration du PLUi, l'équipe liée à l'aménagement du village a pu retrouver du temps de travail à mettre au profit du bourg.

Depuis l'amélioration de l'espace publiques et la création de la rampe PMR sur la place, le centre bourg s'est embelli d'un escalier reliant le bas de la place à la prairie qui la surplombe. Nous sommes ravis du résultat, tout en pierre, et des retours que nous avons. Les jeux d'enfants sont maintenant pleinement intégrés à la place du village et la cohésion que cela génère confirme le bon sens de ce projet. L'escalier sera bientôt doté d'une rambarde supplémentaire sur la partie supérieure, ainsi que d'un éclairage. Cela modifiera également la circulation des piétons durant L'été de Vaour, en soulageant la passage dans l'impasse du Muret.

Les eaux pluviales de l'église sont maintenant canalisées, et les soucis qu'elles généraient sont réglés. Nous avons profité de ce chantier pour faire rénover le terrain de pétanque. Son nouvel aspect donne un vent frais sur cet espace, qui depuis, a été planté par endroits par l'équipe « végétalisation ». Les tilleuls ont maintenant de beaux jours devant eux et ne sont plus menacés par l'érosion du sol qui mettait leurs racines à nu.

D'autres plantations ont été réalisées, comme autour des jeux d'enfants, au-dessus de l'église, ou encore devant le préau, à l'emplacement de l'ancien ormeau.



D'autres plantations ont été réalisées, comme autour des jeux d'enfants, au-dessus de l'église, ou encore devant le préau, à l'emplacement de l'ancien ormeau.



Vie des commissions

L'aménagement de la place du Coq n'a toujours pas pu être réalisé, entre les périodes de presse de raisin et les récents travaux qui s'y déroulent, mais nous espérons pouvoir y dessiner le nouveau plan de stationnement prochainement.

Au fil des Cafés Citoyens, la question de l'apaisement de la traversée du village par les véhicules est souvent reve-

nue. Nous avons, en collaboration avec le département, repensé la circulation des véhicules motorisés. Comme vous avez pu le constater, un jeu de chicanes est en expérimentation depuis quelques semaines. Nous avons conscience que cette nouvelle mécanique de circulation pourra perturber les trajets quotidiens, mais le but étant de faire ralentir les véhicules, un bilan sera fait après 6 mois

d'essai. Si la phase de test est concluante, ces chicanes actuellement en plastique pourront être maçonnées, végétalisées, et pourront même intégrer des places de parking supplémentaires.

De ce fait, la zone limitée à 30km/h, qui s'arrêtait en bas du chemin du Ribatou, est maintenant étendue jusqu'au carrefour de l'école.

Commission Transition Écologique

Le pigeonnier

Nous avons la joie de vous annoncer une heureuse nouvelle : un pigeon-neau est né !



Nous espérons que dans un mois, âge de son envol, celui-ci ira chercher les autres pigeons, nous pourrons ainsi limiter les naissances.

La commission Transition écologique remercie le groupe de bénévoles pour toutes les plantations faites dans le village, dans les jardinières ou en pleine terre. Celles-ci sont pérennes et résistantes aux sécheresses, comme le bignonia à côté de la rampe d'accès PMR au parvis, le mini massif à droite de l'entrée de l'église ou encore celui planté devant le préau.



Commission Communication

La communication vers les Vaourais-es

Notre commission poursuit ses activités comme vous le constatez en recevant les Échos de Vaour et peut-être aussi la Vaourette par courrier électronique. Nous nous réunissons presque toutes les semaines à la mairie le lundi à 17h.

Nous discutons souvent des informations à transmettre par la Vaourette. Pour la recevoir, inscrivez votre adresse de courrier électronique en bas de la page d'accueil du site www.vaour.fr

Notre position est pour l'instant de ne transmettre que des informations de la commune, nous ne souhaitons pas transmettre les informations sur les événements organisés par des associations ou d'autres organisations. Elles ont souvent leurs propres moyens de communication. D'autres lettres d'info ou newsletters du secteur diffusent des informations sur ce qui se passe à Vaour comme la lettre d'info de Penne (pour s'inscrire : <https://www.mairie-penne-tarn.fr/inscription-newsletter.php>), la lettre d'info de Familles Rurales du Causse (pour la recevoir en faire la demande à info@famillesruralesducausse.org).

Il arrive que nos deux référents soient absents, les autres membres de la commission s'arrangent ensemble pour se réunir sans eux, nous savons qu'à leur retour, il y aura quelques friandises à partager. Il est arrivé que l'un de nous aille passer quelques moments en Afrique, la réunion se fait alors à distance en visio.

Nous avons actuellement en projet une nouvelle version du site internet de la commune. À cette occasion, quelques nouveaux bénévoles qui parfois n'habitent pas Vaour mais ont des liens avec notre village se sont joints à nous.

Nous avons ajouté des panneaux d'affichage à la Cité du Lac et aux poubelles mais ce n'est pas facile à gérer.

Les Cafés Citoyens sont importants pour la communication entre nous, la commission se préoccupe du thème traité et de la transmission des comptes-rendus.

Nous entendons occasionnellement des critiques sur nos actions de communication, nous nous efforçons d'en tenir compte. Nous vous invitons à nous faire part de vos critiques, encore mieux de vos idées d'amélioration en nous écrivant à l'adresse : communication@vaour.fr ou par un courrier à notre attention dans la boîte aux lettres de la mairie. C'est pour nous l'occasion d'inviter tous ceux que cela intéresse à participer à nos travaux en venant à une de nos réunions ou par tout autre moyen : par exemple écrire un courrier des lecteurs, nous proposer des dessins ou des illustrations, nous suggérer des sujets pour le site internet ou les Échos de Vaour.



Vie des commissions

Nous avons ainsi été amenés à nous réunir avec l'ADMR, l'association Familles Rurales du Causse, la commission Social pour améliorer la communication en direction des personnes vulnérables, âgées et/ou isolées : il y a eu un grand nombre d'idées, à nous maintenant de proposer au Groupe de Coordination la mise en place de celles qui nous semblent réalisables et adaptées.

Les véhicules de la commune portent une nouvelle signalisation, c'est une proposition de notre commission, elle reprend un

thème graphique des Échos de Vaour.

La préparation de la revue communale est pour nous souvent une période de stress : nous attendons des articles qui n'arrivent pas sur des informations cruciales, et il y a souvent à faire des modifications de dernière minute.

Commission Social / Santé

Informations sur le cabinet de soins de Vaour

Pour rappel, le cabinet de soins de la place du Coq accueille différents praticiens :

- Une sage femme : Émilie Benard : suivi de grossesse et suivi gynécologique des femmes de tous âges. Tous les premiers mercredis du mois, sur RDV au 07 86 50 44 19.
- Une psycho-praticienne : Mérédith Vilmot. Sur RDV au 06 49 98 07 39.

• Une esthéticienne : Charline Fillipi. Tous les premiers lundis du mois, sur RDV au 06 12 84 91 46.

• Une praticienne en massage Tuina : Priscilla Loury. Sur RDV au 06 68 04 29 72.

• Une praticienne en fasciathérapie : Baharé Kadjé-Nouri. Sur RDV au 07 43 01 82 22.



AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes toujours à la recherche des praticiens suivants pour faire des permanences dans notre cabinet de soins :

- *Médecins généralistes*
- *Médecins spécialistes pour des permanences ponctuelles : cardiologue, pneumologue, dermatologue.*
- *Professionnels de santé paramédicaux : podologue, orthophoniste, kinésithérapeute.*

N'hésitez pas à diffuser cette recherche autour de vous ! Merci.

Difficultés d'accès aux soins : parlons-en !

Comme beaucoup de territoires ruraux, notre territoire est touché par la pénurie de professionnels de santé.

Ainsi, nous sommes de plus en plus nombreux à avoir des difficultés à trouver un rendez-vous médical ou paramédical.

■ Pour vous aider dans ces recherches, il existe la CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.

Il s'agit d'un regroupement de professionnels de santé libéraux prenant en charge la population du territoire du grand Gaillacois (Vaour, Saint Michel de Vax, Penne et Roussayrolles inclus). La CPTS a pour mission d'aider à la recherche de professionnels de santé sur le territoire et d'aider à la coordination des soins dans des situations complexes sur le plan médical et/ou social. Coordonnées : 09 72 50 28 10 du lundi au vendredi de 10h-12h et de 14h-18h. www.cptsgrandgaillacois.org

■ Pour les difficultés de santé mentale, le Centre médico-psychologique (CMP) dont dépend le Causse est celui de Carmaux.

Coordonnées : 05 63 36 89 09 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il existe une antenne à Cordes. Coordonnées : 05 63 53 20 36 ouvert uniquement les mardis de 9h à 17h.

Vous pouvez téléphoner ou vous présenter spontanément au CMP où vous serez reçu par une infirmière d'accueil (pas besoin d'un courrier du médecin traitant).

En cas d'urgence, une équipe de liaison psychiatrique est disponible au service d'accueil des urgences du centre hospitalier d'Albi : 05 63 47 42 22

■ Pour joindre la pharmacie de garde le soir et les week-end, vous pouvez appeler le 3237.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès aux soins, n'hésitez pas à venir en parler avec les agentes de France services, qui pourront vous accompagner dans vos démarches de recherche. (Jours et horaires d'ouverture de France services dans Infos pratiques, au dos de ce numéro).

Prenez bien soin de vous !



Commission Social / Enfance jeunesse

Un projet en direction des jeunes (pré-ados et ados) et des familles

Ce projet concerne la coordination de l'action Prévention de la mairie avec des actions menées en concertation avec L'Été de Vaour et Familles Rurales du Causse, afin d'avoir une démarche cohérente et commune sur le territoire, en direction des jeunes, des familles, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de prévention des risques (liés aux addictions, aux violences sexistes et sexuelles, aux réseaux sociaux, aux facteurs d'entrée dans la délinquance...), avec des actions à l'année de soutien aux familles, des formations spécifiques pour les personnes qui le souhaitent et une attention accrue pendant le festival.

■ Les spécificités prises en charge par la Mairie

- Transversalité de l'association BALIXIR et de son intervenante, qui interviendra sous couvert de la mairie ou du festival avec les jeunes, les parents ou les citoyens, avec des interventions croisées avec Familles Rurales, selon les objectifs et les enjeux
- Établir une confiance et une référence commune pour les questions Prévention, jeunesse et festivités
- Mener un temps d'élaboration d'une stratégie globale de prévention avec les élus
- Organiser des temps d'échange à destination des parents / Soutien à la parentalité
- Établir le lien avec les jeunes du village, Construire des interventions à l'espace jeunes sur les compétences Psychosociales
- Interventions animateur-trice du PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeune et Parent) tout au long de l'année

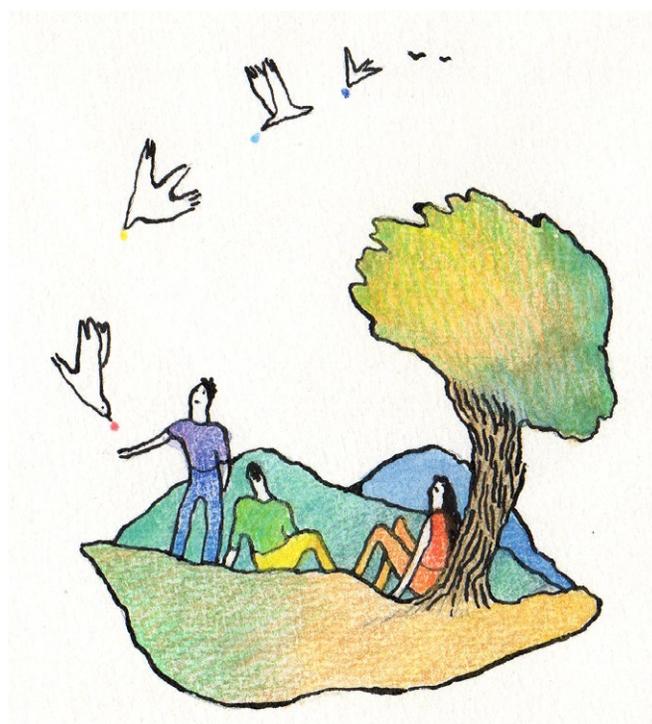
■ Les moyens mis en place par la Mairie

- Mise à disposition d'espaces de réunions
- Mise à disposition d'un local Jeunes
- Mise à disposition du minibus pour sorties

- Coordination par une association extérieure (Balixir)
- Interventions et encadrement des jeunes (PAEJ)

A travers ce projet, la priorité de la mairie est de veiller à sa mesure au bien-être et à l'épanouissement des jeunes, grâce à ces outils mis en place en partenariat avec les structures partenaires, en restant à l'écoute des besoins et des attentes de chacun-es, enfants et parents.

Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention spécifique auprès de la Préfecture pour un montant de 1 000 €.



Commission Finances

Budget 2025

Le budget 2025 a été voté le 10 avril, il a été préparé par l'équipe municipale avec l'aide plus que nécessaire de nos chères secrétaires Beate et Claire, qu'elles en soient grandement remerciées ici.

Ce qui change en 2025 : Le budget "Eau" a été rattaché au budget principal, suite à des directives nationales, et la comptabilité de la commune est désormais constituée de trois budgets : le budget principal, le budget « transports » qui concerne le transport scolaire et le budget « France services ».

Les budgets de la commune se construisent en deux parties distinctes : l'investissement et le fonctionnement, avec dépenses et recettes à l'équilibre pour chacune. Ce sont des budgets prévisionnels, établis avec des données connues, mais susceptibles d'être modifiées (subventions plus ou moins importantes, imprévus budgétaires incontournables, etc.).

■ Intéressons-nous au budget principal

Le rattachement du budget de l'Eau impacte le budget principal en raison d'un emprunt important lié aux travaux de rattachement avec Penne, ce qui peut affecter la capacité d'endettement si un emprunt est nécessaire, la CAF (capacité d'auto-financement), qui représente l'autonomie financière de la commune en nombre de jours, et le FDR (fonds de roulement).

Le budget 2025, le dernier vrai budget de cette mandature, est consacré à finaliser les projets engagés ou plébiscités (remplacements de système de chauffage à la mairie et à la Commanderie, aménagement du village, circulation douce), à dénouer des problèmes (sécurisation de la maison 30 rue du Nord), à venir en aide à la SICA en difficulté, en restant dans les limites indiquées plus haut (taux d'endettement, CAF et FDR acceptables).



Vie des commissions

Certains budgets issus des commissions sont imputés au budget de fonctionnement (budget de la transition écologique, budget communication), d'autres au budget d'investissement (aménagement du village, travaux importants, budget assainissement). Le budget de subventions aux associations fait partie du budget de fonctionnement (8 300 euros pour les associations, 580 euros pour les deux classes vertes des écoles de Vaour et Penne).

■ Le budget fonctionnement 2025 : 603 515 €

Dépenses : 603 515 €, dont 199 000 € de charges de personnel, 158 117 € de charges de gestion courante (entretien bâtiment, voirie, énergie, combustibles, fournitures diverses, honoraires, études, impôts...), 64 680 € d'autres charges courantes (indemnités, frais missions et déplacement, cotisations), 6 850 € de charges financières (intérêts), 20 505 € d'atténuations de produits soit un total de 449 152 €, plus un virement à la section d'investissement de 122 300 € et des opérations de transferts entre sections de 32 062 €.

Recettes : 603 515 €, dont 164 075 € de dotations, 85 000 € de fiscalité communale, 2 000 € d'impôts et taxes, 12 000 € d'atténuations de charges, 158 500 € de service et vente divers (eau, remboursements emplois aidés, dont 78 000 € de logements communaux), 86 100 € d'autres produits de gestion, soit un total de 507 675 €, plus 4 884 € d'opérations transfert entre sections, et 90 955 € de résultat reporté.

■ Le budget investissement 2025 : 405 217 €

Dépenses investissements, y compris Reste à Réaliser (RAR, soit budgété en 2024 et pas dépensé) :

Les principales opérations d'équipement : 40 000 € de programme rénovation énergétique de la mairie, avec remplacement de chaudière, 11 000 € de programme voirie, 93 828 € de travaux salle de théâtre (remplacement chauffage, clim et ventilation, travaux d'isolation), 36 000 € d'achat et travaux de sécurisation du 30 rue du Nord, 31 750 € d'aménagement de la place de l'église, 2 200 € de travaux rénovation ancienne gendarmerie, 39 000 € pour la salle voûtée de la Commanderie (chauffage, clim, ventilation et travaux d'isolation), 43 000 € d'aide SICA, 12 000 € pour le projet circulation village, 5 000 € de remplacement plancher salle commune de la mairie, soit 313 778 € dont 80 728 € de RAR.

Les autres dépenses d'investissement sont le remboursement des emprunts et dettes (44 700 €), dotations (1 605 €), neutralisation des amortissements (4 884 €), soit 51 189 €, plus un solde d'exécution négatif reporté de 40 248 €, pour un total de 405 217 €.

■ Recettes d'investissements, y compris RAR

93 200 € subventions d'investissements (dont 30 000 € RAR), 43 000 € d'emprunt (pour l'opération SICA), soit 136 200 € de recettes d'équipements, 24 276 € de dotations et fonds divers, 92 582 € d'excédent fonctionnement capitalisé, 1 500 € emprunts et dettes, soit 118 359 € de recettes financières, soit 254 559 € de recettes propres d'investissements.

A quoi se rajoutent 122 300 € de virement de la section de fonctionnement, 28 358 € d'opération d'ordre de transfert entre section, soit un total de recettes de 405 217 €.

Plus rapidement, les budgets "MSAP (France services)" et "Transports" :

■ Le budget MSAP (France services)

Fonctionnement : 69 034 €
Investissement : 6 000 €

■ Le budget Transport (scolaire) :

Fonctionnement : 66 950 €
Investissement : 28 000 €

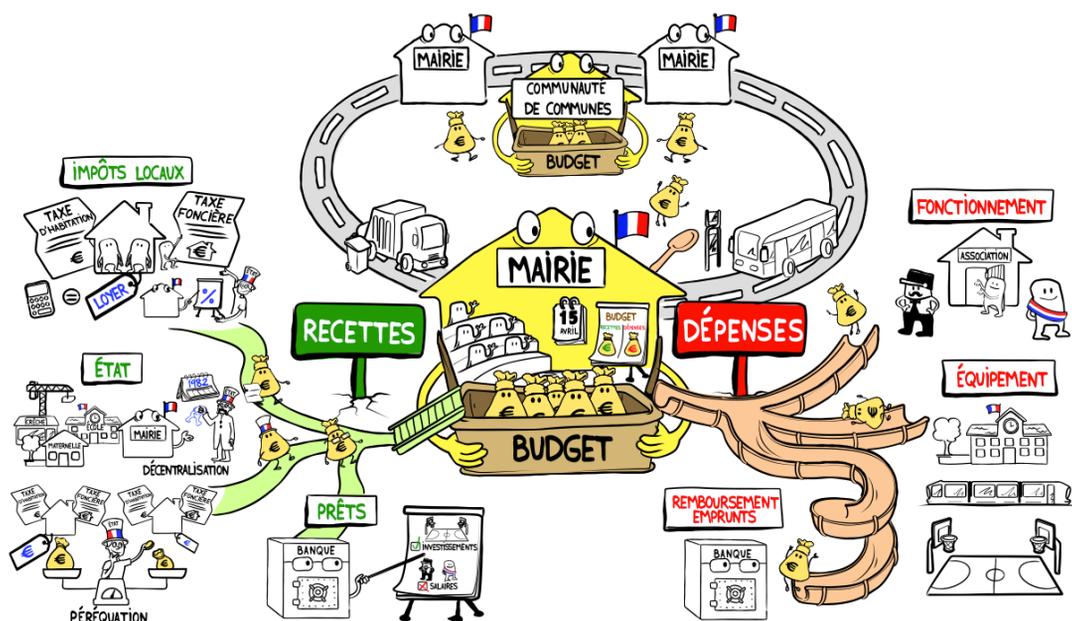
■ Ont été votés également le 10 avril les taux d'imposition de la fiscalité locale :

Pas d'augmentation en 2025
Taux du foncier bâti : 41,69 %
Taux du foncier non bâti : 47,86 %
Taux taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,67 %

■ État de la dette

Budget communal : 6 emprunts en cours pour une annuité de 47 275,83 €, le capital restant dû au 01/01/2025 est de 350 677,37 €. La différence par rapport à 2024 vient de l'intégration du budget de l'eau dans le budget général au 01/01/2025.

Bravo et merci d'être resté-e jusque là...





Vie associative

Vaour en Fêtes

Dans les années 1990, aux alentours de la St Jean, deux habitantes du village ont eu l'idée d'organiser un repas commun entre habitants du village où chacun amènerait un plat et qui serait partagé entre tous sur le même principe que les repas de quartiers. Elles avaient vidé leurs caves et leurs greniers et vendu quelques bricoles le matin, le résultat de cette vente a été redonné à la mairie pour l'embellissement du village (fontaine, jardinières, etc.).

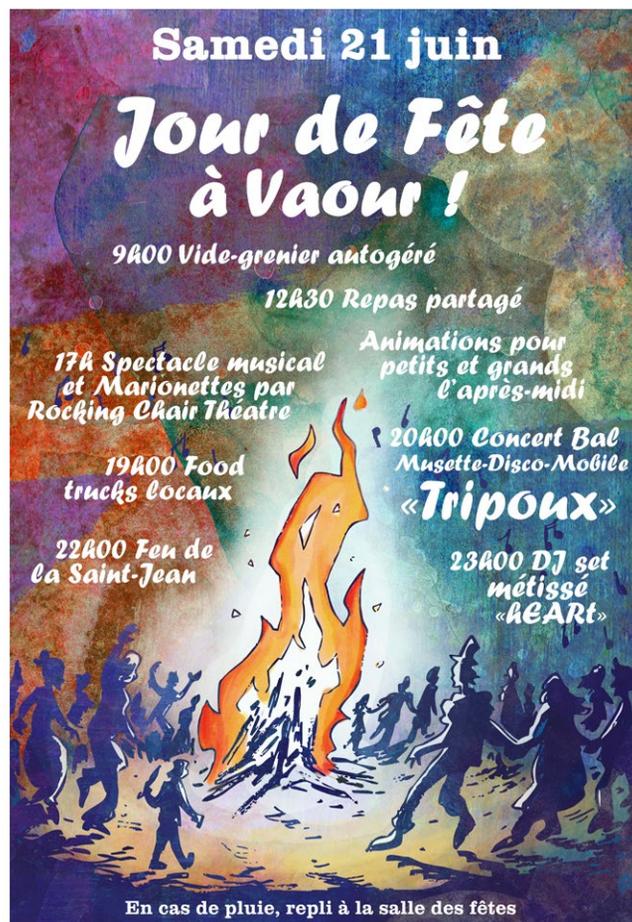
La mairie avait offert l'apéro le midi et organisé le traditionnel feu de la St Jean le soir, avec fouace et vin blanc doux.

"Jour de fête" était né !

Aujourd'hui, c'est l'association Vaour en Fêtes qui s'occupe de l'organisation de cette journée mais c'est surtout grâce à l'aide de ses habitants qu'elle peut avoir lieu.

L'association l'Eté de Vaour a ajouté son grain de sel en apportant à la programmation un spectacle tout public.

Cette année, ce sera le 21 Juin, le jour de la fête de la musique et de l'été. Le programme nous promet une belle journée. Gageons que la météo soit au beau fixe.



Familles Rurales du Causse



Chaque année revient le printemps, ses fleurs et ses chants d'oiseaux !

L'atelier tricot de Familles Rurales est fier de vous présenter son mur de fleurs. Celui-ci représente plus d'une centaine d'heures à fabriquer des fleurs au crochet, à choisir les couleurs et à les assembler de façon harmonieuse. Bravo à nos artistes de l'atelier !

Un autre atelier tricot/couture/création textile vient de voir le jour les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, sous l'égide d'Annick, de 15h à 17h au-dessus de la friperie.

Nous nous affairons déjà à la préparation de nos activités

pendant le festival de L'été de Vaour : l'animation du Causse Café, le stand de crêpes, la friperie (nous commençons à chercher des bénévoles pour nous aider pendant cette semaine de grande activité. Qu'on se le dise ! C'est du boulot mais on s'amuse aussi.)

Nous avons un nouveau coordinateur, c'est Étienne Vallon. Peut-être l'avez-vous déjà rencontré, sinon, n'hésitez pas à passer dans notre bureau, le mardi ou le jeudi, vous le trouverez sûrement.

Si vous avez des idées, des envies, des actions que vous voudriez mettre en place avec notre soutien, n'hésitez pas à lui en parler.

Depuis le début février, votre Causse Café fait carton plein tous les jeudis.

C'est grâce à vous, cuisiniers, aides au service ou consommateurs que ce lieu peut vivre, soyez-en tous remerciés.

Nous vous rappelons que ce lieu peut être prêté. Il est aussi ouvert pour un café ou thé en libre service (contribution à vot'bon coeur) aux heures d'ouverture de France services.





Vie associative

Familles Rurales, Espace de vie sociale, c'est la même chose ? Mais oui, l'Espace de Vie Sociale est une appellation pour toutes nos actions et tous nos lieux. C'est un état d'esprit dans lequel chacune peut se reconnaître, c'est le faire-ensemble dans la joie, la convivialité, le respect et la tolérance.

A bientôt, à la croisée des chemins, à la friperie ou au Causse Café !

L'équipe de Familles Rurales du Causse



39^{ème} édition du festival L'été de Vaour

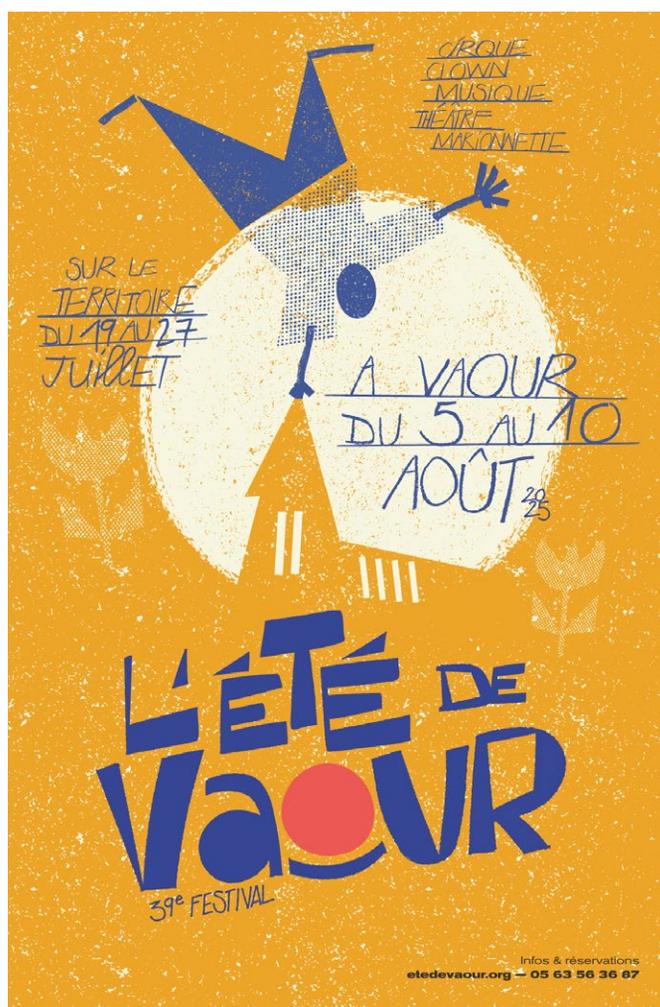
La 39^{ème} édition du **festival L'été de Vaour** aura lieu du 5 au 10 août 2025 à Vaour et du 19 au 27 juillet dans les villages alentour dans le cadre de **L'été Vagabond**.

Il y aura cette année encore des spectacles pour rire ensemble de notre quotidien, des travers du monde et de la complexité du genre humain. Dans ce contexte mondial si anxiogène, nous continuons de créer à Vaour des temps qui nous rassemblent et nous rapprochent, des instants partagés pour se parler, s'écouter, et pour entendre le bruit du monde de manière artistique et décalée. On fera aussi la fête pour se sentir ensemble et bien vivants, évidemment !

Tout cela est d'autant plus rare et précieux que la culture est menacée partout en France par de fortes coupes budgétaires, ce qui a pour conséquence directe la disparition de nombreux lieux, festivals et compagnies. L'été de Vaour, récemment conventionné « scène conventionnée d'intérêt général », a heureusement encore un soutien important de la part de ses partenaires publics et un public très présent qui permet de bonnes recettes propres. On tient donc encore debout pour l'instant, mais nous sommes clairement fragilisés par la situation générale et l'inflation de ces dernières années.

Venez donc profiter de cette chance incroyable d'avoir de si beaux spectacles dans notre si petit village et par la même occasion soutenir la culture en milieu rural, le temps d'un spectacle, d'un concert, d'un verre ou du 'repas des amis' ! Nous cherchons également activement à Vaour et alentours des hébergements chez l'habitant·e pour les artistes accueilli·es sur le festival... une autre manière de nous aider si vous le pouvez (contactez-nous à partenariat@etedevaour.org) !

Cette 39^{ème} édition sera également la dernière pour Stéphane Bou qui coordonne les équipes et les activités de l'association et sélectionne les spectacles programmés depuis 10 ans maintenant pour L'été de Vaour. Il souhaite aujourd'hui partir pour de nouvelles aventures. Une nouvelle personne lui succédera dès l'automne, nous sommes en plein recrutement, on vous tient au courant.



EN ATTENDANT LE FESTIVAL, PROFITEZ EN JUIN :

- **Vendredi 20 Juin** – Rendu de résidence « Il paraît que... » de Florent Lestage – Clown et Jonglage - Gratuit
- **Samedi 21 Juin** – Spectacle « L'art d'accommoder les restes » de la Cie Rocking Chair Théâtre – Marionnettes et Musique - Gratuit, dans le cadre de la fête du village
- **Samedi 28 Juin** – Spectacle « Maintenant ou Jamais » de Jur Domingo – Solo Musique, Cirque et Théâtre + Apéro musical avec le GroG (Gros orchestre de la Grésigne) et Parlons-en autour de la santé mentale – 12 €/10 €/8 €

Enfin, comme chaque année, l'organisation d'un tel événement nous contraindra pour la sécurité de tous·tes à modifier dans le village le stationnement sur la durée du festival ainsi que la circulation du 5 au 10 août, après 16h. Merci de respecter ce qui est mis en place et les bénévoles qui s'en occupent.

L'équipe de L'été de Vaour



Des nouvelles de l'APE Vaour-Penne

Association des Parents d'Élèves des écoles publiques de Vaour et Penne

Tout au long de l'année scolaire, l'APE Vaour-Penne s'est mobilisée pour accompagner la vie des écoles de Vaour et Penne. En organisant des événements festifs et conviviaux, elle permet de créer du lien entre les familles, les enfants, les équipes éducatives... tout en **récoltant des fonds essentiels pour financer les projets pédagogiques** : sorties, spectacles, matériel, etc.

Voici les temps forts de cette année :

- **Une randonnée familiale** en début d'année scolaire, pour se rencontrer dans une ambiance décontractée,
- **Le concours photo** qui a donné naissance à un calendrier 2025 original,
- **Le marché de Noël**, moment chaleureux au cœur de l'hiver,
- **La fête des lampions**, qui a illuminé les rues de Penne une soirée de janvier,
- Et bientôt, **la Fête des écoles**, le 14 juin au tennis de Penne, pour terminer l'année ensemble dans la joie.

■ Mais aujourd'hui, l'APE a besoin de vous

D'année en année, il devient de plus en plus difficile de trouver des parents disponibles ou motivés pour s'investir dans l'organisation de ces événements. Sans nouvelles énergies pour renforcer l'équipe, **l'avenir de l'association est incertain**. Cela signifierait moins d'actions pour les enfants, moins de moyens pour soutenir les projets des enseignants, et la disparition de moments précieux de convivialité.

Nous lançons donc un appel : rejoignez-nous !

Chaque parent d'un élève scolarisé à Vaour ou à Penne est automatiquement membre de l'APE, sans qu'aucune cotisation ne soit demandée. Il suffit d'un peu de temps ou d'une envie de participer, même ponctuellement, chaque coup de main compte. Votre participation, même modeste, peut faire toute la différence.

Un immense merci à tous ceux qui ont contribué cette année : **les enseignants, les agents des écoles, les parents bénévoles, les enfants, les municipalités** et toutes les personnes qui soutiennent l'association.

Bel été à toutes et tous, et rendez-vous à la fête des écoles !

L'équipe de l'APE Vaour-Penne



Ma gueule d'Atmosphère !

Association loi 1901 à but non lucratif
Adhésion annuelle 2 € minimum

Depuis plus de 10 ans, des Vaourais et Vaouraises cherchent par tous les moyens à ouvrir un lieu au cœur de leur village où l'on pourrait taper la causette, boire un café ou tourner les pages d'un journal, bref ouvrir un café !

Mais pas un café comme les autres.

Aujourd'hui, Atmosphère accueille qui veut s'arrêter et adhérer. C'est un café associatif avec un fonctionnement au plus près de l'autogestion. Chaque adhérent et adhérente est appelé à participer à son lieu, l'aider à tout point de vue = son programme, ses conditions, sa pérennité...

Ce principe en fait un lieu riche en propositions.

Cela va des soirées Jeux à de P'tites Cantines le midi aux grandes soirées festives les samedis ou encore à des spectacles de théâtre ou de chansons plus intimistes, et encore à des débats après projections de films.

Et ce sont aussi des soirées simples où le bar est ouvert et on s'y rencontre, tranquille.

Pour permettre cela, toute une organisation est nécessaire, notamment grâce à des moments de discussions et de prises de décision. Des assemblées générales sont organisées 2 fois



Vie associative

par an et chaque mois un conseil d'administration se réunit où chaque adhérent.e peut participer. Le programme est établi une fois tous les deux mois lors d'une réunion où chacun.e vient proposer son projet et s'inscrire sur des dates. Il y a discussions, validation et publication dans un programme papier qui circule tout autour de Vaour.

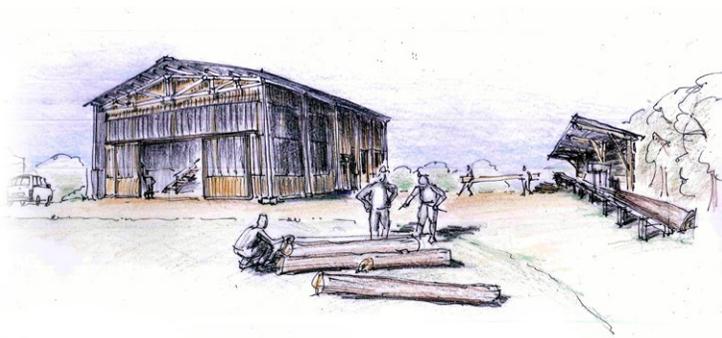
La bonne marche de ce grand bateau est assurée par l'organisation en tâches qui sont portées par des personnes volontaires (lors de l'AG) pour vérifier s'il y a assez de gaz, de cacahuètes, de café, de vins, de sirops... Tâches qui peuvent être assumées seule ou en binôme pour 6 mois ou moins. Rien de très compliqué et il y a toujours quelqu'un qui se propose de transmettre le mode d'emploi.

Les Ateliers del Bosc

Association et collectif autour de la forêt et du bois

Les Ateliers del Bosc, c'est un collectif d'artisan·es, d'habitant·es de Vaour et des communes voisines et une association créée autour des enjeux du bois, avec la volonté d'impulser une nouvelle manière d'interagir avec la forêt et de consommer du bois.

- Bois de chauffage (apprentis à l'ouest)
- Scierie (ligne au nord)
- Menuiserie (dans le hangar)
- Charpente (dans le hangar)



Nous avons commencé les travaux de l'atelier collectif. La main d'œuvre est collectivement bénévole ou sur le mode de l'échange.

L'association appelle à contribution pour financer les matériaux.

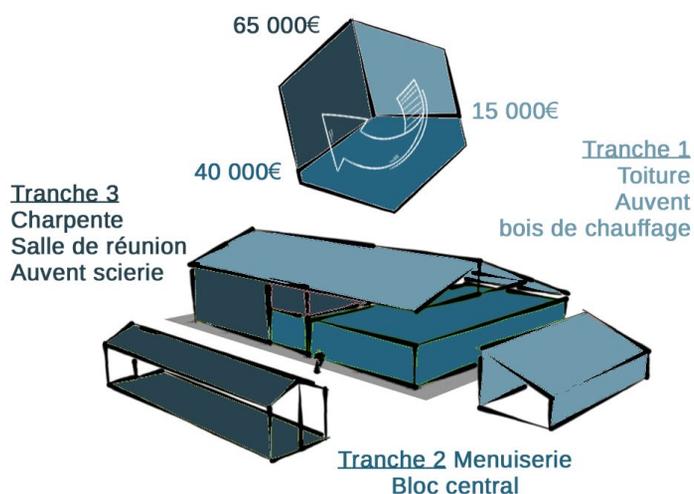
Nous avons des contacts avancés auprès de fondations qui pourraient nous soutenir et nous contactons aussi les marchands de matériaux pour du mécénat.

Pour en savoir plus sur l'association, voir des photos des travaux et faire un don en ligne : <https://lesateliersdelbosc.wordpress.com>

Participez à la 2^{ème} étape de l'aventure !

Construisons des communs : rénovation et aménagement de l'atelier collectif bois

Contact : ateliersdelbosc@riseup.net



En août 2024, l'association a fait l'acquisition d'un hangar à Vaour dans la zone artisanale.

Il nécessite des travaux de **rénovation** (toiture, structure, réseaux, dalle) et **aménagement** (charpente, eau-électricité, cloisons, menuiseries) pour permettre à terme d'avoir 4 zones de travail :





Vie associative

Fustaescamb à Vaour du 9 au 12 juillet à Vaour



Oyez, oyez, pour information et invitation à tous les habitants de la Causse !

Du mercredi 9 juillet au samedi 12 juillet, aura lieu à Vaour : "Fustaescamb", rencontres internationales des charpentiers et autres passionnés du travail du bois !

Coorganisé avec les Ateliers del Bosc, l'évènement se déroulera sur inscription mais certains moments sont ouverts gratuitement à tout le monde.

Du mercredi au samedi, des ateliers de pratique, de formation et d'échanges : équarrissage à la hache, taille, piquage, emmanchage d'outils, affûtage, menuiserie, terre crue, forge.

Du mercredi au vendredi, à **Atmosphère**, **3 soirées ouvertes au public** pour des échanges plus théoriques : sur la forêt et la sylviculture, sur la réappropriation des savoirs et l'évolution des métiers, sur les techniques professionnelles de travail du bois.

Le samedi 12 juillet : journée ouverte au public pour observer le travail en ateliers et pour une **grande soirée festive** : foodtrucks, buvette et 2 concerts + DJ.

La rencontre va regrouper un peu plus de 80 personnes, et utilisera le camping à la chèvrerie pour tentes et véhicules. **Le café asso sera ouvert au public, tous les midis et soirs.**

+ d'infos : <https://lesateliersdelbosc.wordpress.com/>

Email : fustaescamb@proton.me



Aïkido Club Vaourais

Le club d'aïkido de Vaour a été créé il y a un an par Hubert Desplanques (3^{ème} dan de la Fédération d'Aïkido Traditionnel, 3^{ème} dan de self défense) et compte, à ce jour, 22 licenciés enfants, ados et adultes.

L'aïkido, art martial japonais, a été créé par l'un des plus grands maîtres de Budô du vingtième siècle: Morihei UESHIBA.

Pratiqué sans compétition, l'Aïkido est un art martial de self défense. Neutraliser un agresseur, c'est surtout neutraliser son intention agressive en mettant en évidence son inutilité.

Par le travail en souplesse, la recherche de l'équilibre et la disponibilité du corps et de l'esprit, l'Aïkido n'est pas seulement un art de combat, il est aussi le moyen de former son corps, d'apprendre à se connaître et aussi à connaître et respecter les autres.

Techniquement, l'Aïkido est un art d'esquives et de déséquilibre. Son but premier est d'esquiver le coup porté par l'adversaire, puis cet adversaire étant considéré simplement comme une force relative, la technique fondamentale de l'Aïkido est d'utiliser cette force dans son inertie dynamique et de la retourner contre l'adversaire. L'aïkido convient donc naturellement tout aussi bien aux femmes qu'aux hommes, de tout âge, ainsi qu'aux jeunes enfants.



Hubert enseigne ses connaissances de l'Aïkido et de la pratique des armes (couteau, bâton et bokken) dans un esprit martial, dynamique et toujours convivial.

Cours d'essais toute l'année. Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Vaour :

- **Le mercredi** : Enfants (6 ans – 10 ans): 17h00 – 18h
Ados (11ans – 15 ans): 18h – 19h30
- **Le jeudi** : Adultes (16 ans et +): 18h30 – 20h

Voir le site <https://aikidoclubvaourais.jimdofree.com/>

Contact : 06 85 69 25 00 - aikidoclubvaourais@gmail.com

Association PCV
Patrimoine et Culture en Vaourais
1 Chemin de Lapeyre 81140 VAOUR
06 52 04 13 74 ou 06 26 27 80 82

Association Patrimoine et Culture en Vaourais Soutenez la création d'un vitrail d'exception au Centre d'Art à Vaour

Depuis plusieurs années, l'association *Patrimoine et Culture en Vaourais* œuvre pour donner vie à un projet artistique unique : la réalisation d'un vitrail sur les 6 imaginés par l'artiste Pôl Roux et conçu en étroite collaboration avec le maître verrier Nicolas Charles.

Fruit d'un véritable travail à quatre mains, ce vitrail est bien plus

qu'un simple ornement : c'est une œuvre inspirée, née d'une volonté commune de transmettre la lumière et la beauté au cœur de notre patrimoine.

Aujourd'hui, nous souhaitons enfin voir ce projet aboutir. Mais il nous manque encore les ressources nécessaires pour en couvrir les coûts.



Vie associative

Pour nous aider à franchir cette dernière étape, nous organisons un **concert d'orgue exceptionnel** sur le thème des musiques de film, avec **Frédéric Deschamps**, organiste titulaire de la cathédrale et des églises d'Albi.

Église Saint-Salvy à Albi - Dimanche 22 juin à 15h30
Participation libre

Vous pouvez également soutenir ce projet par un don. Chaque contribution, même modeste, nous rapproche de sa réalisation. Et parce que Patrimoine et Culture en Vaourais est reconnue d'intérêt général, **votre don est déductible de vos impôts.**

Merci de tout cœur pour votre générosité et votre engagement à faire rayonner notre patrimoine.



Animations 2025 - Centre d'Art Pôl Roux

Le Centre d'Art Pôl Roux vous propose un programme riche et varié pour l'année 2025. Entre histoire, nature, patrimoine,

■ Histoire

- 14 juin – Le plateau cordais, un pays... une histoire
- 28 juin – La cathédrale de Paris et ses restaurations

■ Nature

- 5 juillet – Les chauves-souris

■ L'Eau coule de source

- 6 septembre – Les moulins du Cérou
- 27 septembre – Les rivières souterraines Penne-Vaour

■ Généalogie

- 20 septembre – Les jeunes et la généalogie

culture et mémoire, ces animations sont présentées par des conférenciers spécialistes ou historiens d'horizons variés. Elles sont ouvertes à tous et visent à valoriser la culture et l'histoire locale.

■ Anniversaire du Centre d'Art et de PCV

- 11 et 12 octobre – Célébration des anniversaires du Centre d'Art et de PCV

■ Autres événements

- 18 mai – Cérémonie commémorative à la stèle de la Grande

Baraque

- 22 juin – Concert d'orgue à l'église de Saint-Salvy à Albi
Thème : Musique de film – Organiste : Frédéric Deschamps
Avec le soutien de la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi, du Centre d'Art Pôl Roux et de Notre-Dame de l'Assomption.

Toutes les animations au Centre d'Art commencent à 15h et une participation aux frais est souhaitée.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments de culture et de découverte

Le Steelpan dans notre commune : une aventure caribéenne en quête de renouveau

Depuis plusieurs années, notre association La Pan Asso s'est donnée pour mission de faire découvrir et aimer le steelpan, cet instrument venu tout droit de Trinidad et Tobago – une île des Caraïbes où les barils d'huile se transforment en véritables instruments de musique. Avec ses sonorités métalliques douces et envoûtantes, le steelpan a conquis les cœurs de ceux qui l'ont approché.

Concerts, ateliers, démonstrations en école ou lors d'événements communaux : nous avons mené de nombreuses actions pour partager cette culture musicale vibrante. Le steelpan rassemble, amuse, intrigue. Il étonne petits et grands, et offre un vrai dépaysement... sans quitter notre commune !

Mais il faut le dire : depuis quelque temps, l'activité de l'association est un peu en

veille. Le manque de forces bénévoles et les aléas du quotidien ont ralenti notre élan. Pourtant, l'envie reste intacte.

Nous lançons donc un appel à celles et ceux qui aimeraient rejoindre cette aventure : musiciens curieux, passionnés de culture, enseignants, animateurs, bricoleurs ou simples enthousiastes... Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour écrire la suite de cette belle histoire collective.

Contact : Olivier 07 55 55 13 09
Email : lapanasso@gmail.com
Le site : <https://lapanasso.fr>

En savoir plus sur le steelpan et Trinidad ? Découvrez notre blog : <https://lecho-des-chemins.fr>

Olivier Wiren





Rencontre Inter-Causse

Le dimanche 9 mars, les élus et participants des communes de Penne, St Michel de Vax, Roussayrolles et Vaour comprenant une vingtaine de personnes, se sont rassemblés dans la salle commune pour partager leurs expériences au sein de la municipalité, leurs bilans, imaginer la suite.

■ Quelques propos recueillis

« On nous donne trop de pouvoir, c'est inquiétant

- Il faudrait avoir un modèle de développement
- On n'a pas de recette pour mobiliser les habitants
- On apprend la politique au fur et à mesure
- Je ne réalisais pas à quel point j'allais être sollicitée dans tout un tas de domaines différents
- Chacun devrait savoir laisser sa place, pour que tout le monde connaisse l'engagement politique
- Nous partîmes une vingtaine, et par un désengagement progressif, nous nous vîmes sept ou huit en arrivant...
- Ce sont parfois toujours les mêmes qui travaillent alors on est en surcharge de travail
- On peut avoir jusqu'à 59 heures par mois de réunion
- On se remet en question
- On a réalisé énormément de projets
- On a de très bonnes relations avec les employés municipaux, c'est important
- C'est chronophage, on n'a pas de dimanche
- C'est du bénévolat à plein temps
- On se heurte à de l'incompréhension parfois
- Je me demande : comment ai-je fait pour en arriver là ?
- On exerce la bienveillance par défaut

- Je suis prêt à repartir pour un nouveau mandat, même dans une liste « non participative »

- Les Rencontres Nationales des listes et Communes Participatives » en août à Vaour m'a fait prendre conscience de l'importance de notre travail

- Bilan personnel positif et chouette

- On essaie d'être les représentants des habitants au Conseil communautaire (la 4C) alors qu'on compte sur nous pour appliquer des directives envers la population, cela peut générer de l'exaspération, cela devrait s'exercer dans les deux sens. On est un parapluie pour les habitants

- Il faudrait élargir ces questions à toutes les communes de France

- Beaucoup d'habitants et même d'élus ne sont pas au courant de ce qui se passe au niveau de l'intercommunalité

- Il faut multiplier les projets fédérateurs comme la mobilité, pour maintenir l'action de l'intercommunalité

- Il est super important d'être solidaire

- On a été transparent sur tout

- On a un incroyable schéma de fonctionnement que les gens ne connaissent pas toujours

- On a une neutralité totale, on ne favorise pas ceux de notre bord »

À un an des élections municipales qui devraient se tenir autour de mars 2026, nous avons prévu une autre réunion avant l'été.





Quelles nouvelles du PLUi ?

Après six ans de travail, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été voté par la 4C le 8 avril 2025. A l'heure où nous écrivons cet article, le PLUi n'est pas encore exécutoire. Il entrera en application lorsque les deux conditions suivantes seront réunies :

- La prise d'un arrêté préfectoral abrogeant les cartes communales
- Le suivi de la publication du PLUi sur le GPU (Géoportail de l'Urbanisme)

Ces conditions seront probablement effectives au moment où vous lirez cet article.

Pour le moment, la DDT continue d'instruire les demandes d'urbanisme, et ce jusqu'au mois de septembre, date à laquelle elle n'aura plus cette fonction.

Un groupe de travail a été créé à la 4C. Son rôle est de déterminer à qui reviendra cette tâche. La commune de Vaour est bien entendu représentée dans ce groupe de travail.

Le Plan Local d'Urbanisme est toujours visible et consultable à la mairie de Vaour.

Le groupe PLUi

Mobilité - Projet de ligne régulière de bus St-Antonin-Vaour-Gaillac

■ 1- Résultat de l'enquête réalisée auprès des habitants

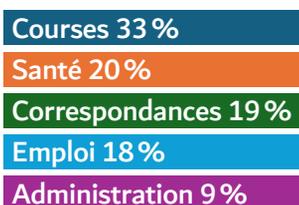
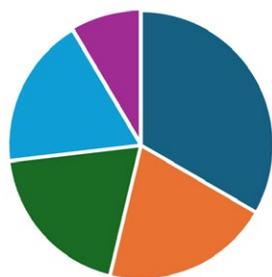
La mairie a distribué dans les boîtes aux lettres de Vaour un questionnaire concernant un projet de ligne régulière St-Antonin-Vaour-Gaillac. 80 réponses ont été reçues sur 220 foyers. Ce qui indique déjà une bonne motivation.

La première question était la suivante :

Si cette ligne existait, pour quelles raisons l'utiliserez-vous ? L'emploi ? La santé ? Les courses ? L'administration ? Les correspondances⁵ ? Autre ?

Il fallait ensuite classer ces choix selon l'importance qu'on leur donnait.

- Résultat en 1^{er} choix :



- Commentaires :

Les courses et la santé arrivent en tête suivi des correspondances et de l'emploi. On peut raisonnablement penser que l'emploi prendra une place plus importante quand cette offre de mobilité sera effective.

Dans la case "autres", il est noté le déplacement pour aller au cinéma et les allers-retours pour entrées et sorties des élèves en internat les lundis matin et les vendredis soir, ce qui éviterait aux parents de se déplacer.

- Question sur la fréquence :

46 personnes adhèrent à la proposition "semaine du lundi au samedi" 66 pour le vendredi / 61 pour le Mardi / 58 pour le Mercredi / 55 pour le Samedi / 51 pour le jeudi / 50 pour le Lundi

- Question sur les horaires.

57 souhaiteraient deux allers-retours dans la journée

Départ de Vaour à 7h – retour de Gaillac, départ à 12h

Départ de Vaour à 14h – retour de Gaillac départ à 18h

45 sont pour les horaires proposés,

9 demandent des départs plus tardifs (8h, 8h30 ou 9h) et des retours plus tardifs (13h, 14h, 19h)

- Autre question :

Si vous possédez une voiture, seriez-vous prêt à choisir le bus plutôt que votre voiture si les horaires vous convenaient ?

77 répondent par l'affirmative. Ce qui montre un réel engagement à utiliser cette ligne si elle existait.

■ 2 - Argumentations

Devant les enjeux de la nécessité de transport en commun, il est important d'amorcer une étude de ligne de bus ou minibus sur cet axe. Le covoiturage et le transport à la demande ayant leurs limites.

Plusieurs arguments peuvent justifier cette ligne de bus :

Dans le PADD⁶ de la 4C il est souligné qu'il « **est essentiel de favoriser le développement des axes de transports publics en partenariat avec la région afin d'assurer l'équité face à la mobilité pour l'ensemble des habitants** ».

Dans le diagnostic territorial de **France Travail** du Tarn, il est prouvé que le retour à l'emploi passe par la mobilité, d'autant plus que dans le Tarn les embauches sont surtout des contrats courts ou de l'intérim à 64 %.

5. Correspondances : signifie gare SNCF, gare routière, navette intra Gaillac.

6. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). C'est un acte utilisé dans la gestion de l'espace urbain et dans bien d'autres situations.



Vie municipale & Intercommunale

Pour l'**accès à la santé**, il n'y a pas de médecins sur le plateau à moins de 17 km, et le coût pour la sécurité sociale de l'utilisation des transports VSL est important (population vieillissante).

Le transport bus, quant à lui, peut permettre de **désengorger le trop plein de véhicules** en ville et les navettes hyper centre de Gaillac peuvent faciliter les déplacements pour les courses.

Pour les correspondances, outre la navette de Gaillac, le train et le bus SNCF sont essentiels et très sollicités.

La ligne régulière pourrait répondre à des questions liées aux enfants de ce secteur rural. Il est important de remonter qu'il y a discrimination :

6 **La carte jeune Occitanie gratuite pour les étudiants ne peut être utilisée par les jeunes du Causse.** En effet, elle est gratuite pour les étudiants et les lycéens, mais ne peut bénéficier aux jeunes du Causse de Vaour ;

6 Et **pour les activités des enfants le mercredi** essentiellement à St Antonin, les parents n'ont que la solution du déplacement avec leur propre véhicule ;

6 De même, **les transports bus du vendredi pour les retours d'internat** des lycéens pourraient éviter le déplacement des parents.

L'enquête fait remonter les besoins pour les **déplacements administratifs** (Impôts / CAF / Sécurité sociale (deux fois par semaine à Gaillac), ce dont nous ne doutons pas – et plutôt lié à ce qui précède – l'existence de France services nous semblait résoudre cette problématique.

■ 3 - Différentes solutions sont envisagées

• **L'instauration d'un transport Lio par la Région** : nous allons tenter de faire aboutir ce projet malgré la politique de la Région de supprimer des lignes Lio peu fréquentées dans certains secteurs. Pour renforcer le projet, nous allons associer les villages situés sur le trajet proposé du bus (Campagnac, St Antonin, Le Verdier, etc.).

Il a été malgré tout décidé de faire la demande à la Région (avec notre dossier d'enquête et les retours des villages situés en amont et aval de Vaour).

• **La mise en place d'un mini-bus.** C'est une piste en réflexion. Il faut prendre en compte les contraintes horaires pour le(s) chauffeur(s), le(s) salaires et le coût du carburant. Est-ce que 2 € l'aller, peut permettre de rentrer dans les frais, quelle pourrait être la participation des communes traversées et utilisatrice du service ?

• **Le covoiturage.** Il est déjà en action sur le Causse, comment l'étendre ? Pourrait-il y avoir l'installation d'un panneau officiel – et qui le gérerait ?

Est-ce la solution face aux manquements du service public ? C'est aussi une piste en réflexion.

• **Le TAD (Transport à la demande)** : un chauffeur vient vous chercher à votre domicile en réservant la veille avant 16h, il est presque uniquement réservé aux marchés.

Le dispositif est actuellement en réévaluation : le TAD du jeudi vers Vaour n'est pas utilisé par les habitants du Causse et celui du vendredi vers Montricoux l'est très peu et uniquement par les Pennols. Les nouveaux marchés proposés seraient celui de Cordes le samedi ou celui de Les Cabannes le mercredi.

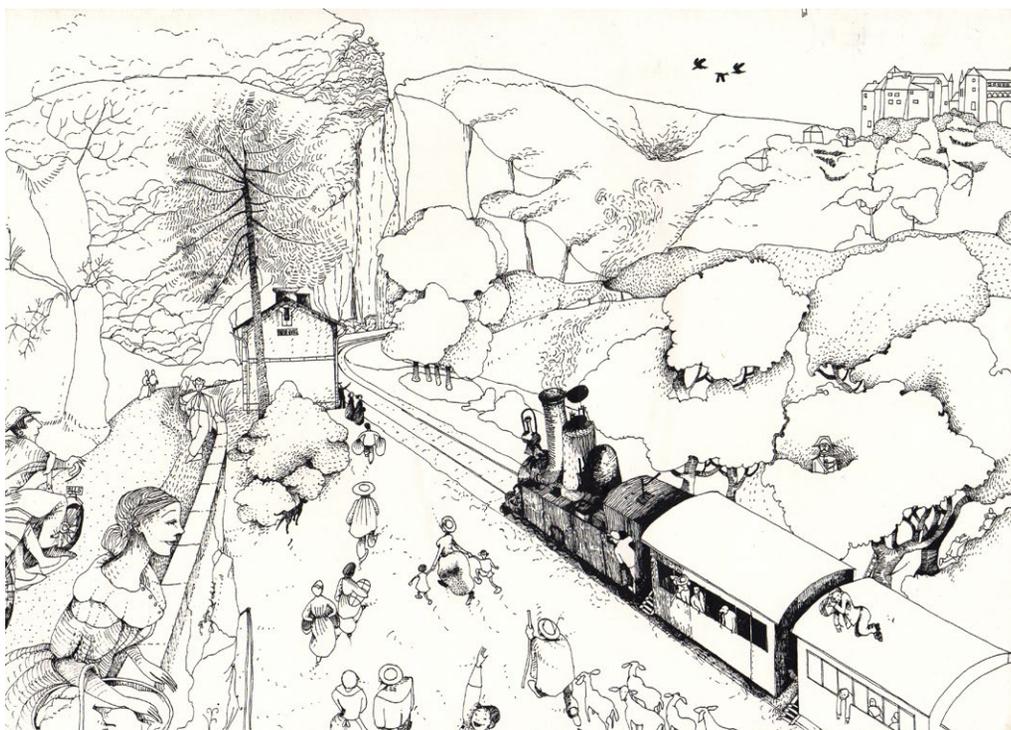
L'enquête donne pour Les Cabannes 32 sur 80 pour le marché du mercredi et 43 sur 80 pour le marché de Cordes.

Le TAD pour Les Cabannes ne semble pas être faisable car les conducteurs de bus scolaires sont pris le mercredi.

■ 4- Conclusion

L'équipe Mobilité a encore du pain sur la planche, de l'aide est donc bienvenue afin de poursuivre ce dossier.

Dernière minute : le TAD pour le marché du samedi à Cordes-sur-cielle est en cours de validation pour dès le mois de juillet (information prochainement via vos boîtes à lettres).



6. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est un élément incontournable du Plan Local d'Urbanisme (PLU ou PLUi). C'est un acte utilisé dans la gestion de l'espace urbain et dans bien d'autres situations.



La médiathèque Noël Richard

Le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse (4C) — regroupant les médiathèques de Cordes-sur-Ciel, de Vaour et la bibliothèque de lecture publique pour enfants de l'école de Cordes — continue de se développer pour offrir aux habitants un **accès facilité à la culture**.

Grâce à la mutualisation des ressources et à un **portail en ligne** <https://reseaumediatheques.4c81.fr> les usagers peuvent réserver, prolonger leurs prêts, consulter les actualités, accéder à des ressources numériques, et emprunter sur l'ensemble des sites du réseau.

■ Une programmation culturelle en mouvement

La programmation 2025 s'annonce riche et éclectique, avec plusieurs temps forts ouverts à tous :

- **18 au 24 juillet : Festival de Cordes-sur-Ciel** – partenariat renouvelé avec l'association ACADOC, et conférence de la compositrice Michelle Agnes Magalhaes (date à confirmer).
- **5 au 10 août : Festival L'été de Vaour**, en partenariat avec l'association organisatrice
- **11 octobre : Contes en Balade**, en lien avec la Médiathèque Départementale du Tarn
- **Fin Novembre : Salon du livre Jeunesse**, en partenariat avec le musée d'art moderne et contemporain

Le réseau affirme sa volonté de s'ancrer pleinement dans la vie culturelle du territoire, en développant des partenariats solides et durables avec les acteurs culturels locaux.

■ Des médiathèques actives et engagées

Au fil des saisons, les médiathécaires proposeront animations, ateliers, rencontres, et temps forts pour **tous les publics**, dans un esprit de convivialité et de partage (après-midi jeux de société, conférences, spectacle, expositions).

Les **accueils de classes** sont également au cœur de nos actions.

Des séances sont régulièrement organisées autour de supports **variés et attractifs** : lectures offertes, tapis lecture, courts métrages, ateliers d'écriture, biblio en plein air etc.

L'objectif : encourager l'accès à la lecture de manière **inclusive et originale**, adaptée à chaque élève.

■ Zoom sur les séances en classe à la médiathèque de Vaour

Ces dernières semaines, la médiathèque de Vaour a accueilli plusieurs séances en classe, riches en découvertes et en émotions autour de la littérature jeunesse. Dans le cadre du **Printemps des Poètes**, les enfants se sont initiés à l'écriture poétique à partir de l'album *Rien n'est plus beau* de Armelle Barnier. Un joli moment pour jouer avec les mots.

Une séance spéciale autour du **court métrage jeunesse** a permis aux plus jeunes de découvrir des adaptations d'albums illustrés. Les plus grands ont exploré quant à eux les **flips books** et les **techniques d'animation**.

Enfin, pour célébrer l'arrivée du printemps, un moment tout en douceur a été partagé autour d'un *Escargot à histoires* qui a mené les enfants dans un univers poétique et sensoriel, entre contes, chansons et découvertes.

Emilie Petoux



Stop aux dépôts sauvages, la civilité c'est l'affaire de tous !

Ordures ménagères, gravats, encombrants... Abandonner ses déchets sur la voie publique est une pratique fréquente. Ces incivilités coûtent cher à la collectivité et à sa population ; elles ont des impacts négatifs sur la qualité de vie, sur l'environnement et sur la santé publique.

■ Un dépôt sauvage, c'est quoi ?

Les dépôts sauvages sont des dépôts illégaux de déchets, sur des espaces qui n'y sont pas dédiés : bords de routes ou trottoirs, terrains publics ou privés,



à proximité des conteneurs de déchets ménagers, en forêt, etc. Ils entraînent souvent une accumulation anarchique de déchets divers.

■ Objets divers ne pouvant être collectés techniquement par une benne à ordures ménagères

Les encombrants (électroménager, mobilier, matelas, vaisselle, etc.), les gravats, la ferraille, les végétaux, les déchets dangereux, les textiles, le verre, le matériel informatique, le bois, les ampoules, les huiles de friture, les huiles de vidange, les batteries, les déchets



UNE PRATIQUE INTERDITE PAR LA LOI

Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Au terme de la loi, toute personne qui se trouve en possession de déchets est responsable de leur gestion.

D'après le code de l'environnement, article L.541-3 CE, tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit est interdit sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Aucun déchet, quel qu'il soit, ne doit être laissé à proximité des conteneurs, sur l'aire des points d'apports volontaires.

LES SANCTIONS

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Différentes sanctions sont prévues par la loi, selon le type de déchet et la manière dont il est abandonné.

- Des détritrus abandonnés ou des ordures déversées n'importe où, sont passibles d'une contravention de 3e classe, amende forfaitaire de 135 € à 375 €.

- Un dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5e classe, soit 1 500 € d'amende.

- Une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque jusqu'à 75 000 € d'amende.

professionnels, etc. **doivent impérativement être déposés en déchetterie.**

■ La solution : des déchèteries gratuites

• LES CABANNES : ouverte les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h (Tel : 05 63 56 19 01)

• CASTELNAU DE MONTMIRAL : ouverte mercredi 9h à 12h, jeudi 9h à 12h et 14h à 18h, samedi 14h à 18h (Tel : 05 63 34 94 87)

• MILHARS : ouverte lundi 8h à 12h et 14h à 17h et vendredi (d'octobre à mai 13h à 17h)

• PENNE ouverte actuellement une seule fois par mois, pendant deux demi-journées. Le 1^{er} vendredi du mois (l'après-midi, de 14h à 17h) et le lendemain matin samedi, s'il tombe le même mois, de 9h à 12h.

■ La mini-déchèterie de Penne

Les deux bennes de cette mini-déchèterie sont rapidement remplies chaque mois. Il n'est pas possible de rajouter une 3^{ème} benne, ce qui ferait dépasser les 100 m³ de stockage et donc changer le statut de la mini-déchèterie de Penne. Ceci modifierait les obligations légales vis-à-vis de la préfecture qui sont, pour une déchèterie, beaucoup plus contraignantes, et notamment

l'interdiction d'accès au contenu des bennes.

Actuellement, ce sont essentiellement les Pennols qui se servent de la mini-déchèterie. Pourtant elle est réputée ouverte aux communes environnantes. Du fait de ce rapide remplissage, pas trop de communication n'est faite alentour.

Afin d'augmenter ce service, à savoir l'ouverture de la mini-déchèterie aux habitants, il est possible à Trifyl de multiplier les rotations des bennes (c'est leur choix en contrepartie de la 3^{ème} benne).

Pour ce faire, il serait nécessaire que des personnes extérieures à Penne (de Vaour, Roussayrolles, St Michel de Vax) tiennent des permanences supplémentaires d'ouverture aux alentours du 15 du mois.

Pour info, à Penne ce sont 2 élus bénévoles qui tiennent chacune des deux demi-journées d'ouverture, accompagnés de volontaires de la commission "Résiliences".

DONC APPEL À BÉNÉVOLES pour des Vaourais intéressés à tenir ces permanences.

Que prend la mini-déchèterie de Penne ?

Ferraille, encombrants (meubles, bois, matelas) appareils électroménagers (petit et gros), informatique, appareils électroniques, audio-visuels... pots de

peinture vides, pots et bidons plastiques vides.

Ce qu'elle ne prend pas

Pneus, batteries (voiture, moto, piles de clôture, etc.), produits toxiques, déchets ultimes, amiante (site de Lavour uniquement), résidus carburant, pots de peinture non vides, toutes sortes d'huile (friture, vidange), gravats en grosse quantité (parpaings, briques, bidet, lavabo, plaques de placo, etc.). Pas de déchets verts.

La mini-déchèterie de Penne est réservée aux particuliers. Les professionnels doivent cotiser à Trifyl et aller dans les déchèteries appropriées.

Nathalie Mulet et Renan Humbert (élu de Penne)



Les mots fléchés de Julie - Le jardin

RÉPARTITION DES FLEURS SUR LA TIGE		PRODUIT NOCIF POUR LE SOL		CHIFFRE		FROMAGE					DÉVELOPPEMENT DES RACINES
PROPRE À UNE RÉGION GÉOGRAPHIQUE		ANIMAL SAUVAGE		PRÊTRES		TRANSFORMATION					
										EUROPE	
										MUSIQUE ACTUELLE	
VILLE PORTUGUAISE					APRÈS ZÉRO					PERVERS NARCISSIQUE	
PROTÈGE L'ACCUSÉ										DOUBLES	
					ÉLAN						
					OPUS						
						ACCEPTA LE DÉFI					
						SUPPRIMÉ QUELQUES BRANCHES					
... LIBITUM		JEU D'ENFANT									
EN TERRE OU EN GODET		REJETS D'UNE MÊME SOUCHE								POSSÈDE	
		BEAUCOUP EN ESPAGNE									
					CLAMAI						
					BOITIER						
CHANSON DE NINO FERRER				ARTICLE ESPAGNOL			"UN" ALLEMAND				
TOLÉRAIS				COUARD			INDO EUROPÉEN				
										IDIOT	
INTERJECTION			SENS						APRÈS LE C.E.		
CONFÉRER UN TITRE			FLEUVE						CHASSE AU PIPEAU		
								TERRAIN POUR LE BÉTAIL			
MONTRÉ SA JOIE		ASTATE			TECKEL						
		JONES OU CRUISE ?			"ET" EN ANGLAIS						
							ANCIENNE POSTE				
							CHANTEUR FRANÇAIS				
	OTAI										
	RÉALISEUR FRANÇAIS					MONNAIE ROUMAINE					
POUR FERTILISER LA TERRE											

Les définitions et cases colorées sont sur le thème du jardin.
Les mots se lisent toujours de gauche à droite et de haut en bas.

Résultats de la grille de mots fléchés en page suivante



Affaires d'école... et pas seulement Mise en place d'un Portail Famille à la communauté de communes

Qu'est-ce qu'un Portail Famille ?

C'est un service en ligne mis à disposition des habitants par les communes et l'inter-communalité pour gérer l'inscription et la facturation des services proposés par la collectivité : la crèche, la halte-garderie, les centres de loisirs, la restauration scolaire, les goûters, les études, le conservatoire, l'atelier beaux-arts etc.

Ce type de portail permet généralement de réserver et payer en ligne les factures liées aux activités péri et extrascolaires, de suivre les paiements et de gérer les informations liées au compte de la famille. La tarification de ces activités est adaptée aux ressources de la famille.

Selon la politique tarifaire choisie, le calcul des tarifs est réalisé grâce au quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et/ou l'avis d'imposition (DGFIP) fournis par les citoyens.

C'est parti d'une demande de... D'où d'ailleurs ?

De la secrétaire de la 4C en état de stress pour saisir les coefficients familiaux de chaque parent (quand elle les avait) dans sa base de données, d'y insérer les avis d'imposition de toutes les familles ou d'entrer les facturations cantine chaque mois via un logiciel obsolète ?

Du directeur des Accueils de Loisirs ne pouvant pas à la fois faire l'inscription des enfants à la cantine et à la garderie du soir, l'animation et l'encadrement des animateurs ?

Ou des élus de la Communauté de communes n'étant pas en mesure de payer un poste d'encadrant supplémentaire et inquiets de devoir renouveler régulièrement des salariés épuisés ?

De tout cela sans doute. Et certainement aussi parce que cette fonction "Portail Famille" est entrée dans les mœurs et qu'elle facilite la collecte des données.

Que du bon ?

Si on va sur le site de l'État, oui ce n'est que du bon :

- Ainsi pour instruire les dossiers, **il n'est plus nécessaire de demander aux familles** de renseigner :

- leur quotient familial CAF ;
- leur revenu fiscal de référence.

- Ainsi vous accélérez le traitement des dossiers car vos agents **n'ont pas à vérifier les données saisies et les pièces justificatives fournies**, les informations obtenues par les API sous-mentionnées sont certifiées ;

- Et enfin, **vous participez à la simplification des démarches pour les citoyens** en mettant en œuvre le « *Dites-le-nous une fois* », en application de l'article L114-8 du Code des relations entre le public et l'administration.

Tout va bien, alors ?

Il semblerait que non.

Un **collectif de parents** proteste auprès de la Communauté de communes. Des familles qui **ne souhaitent pas être contraintes à faire ces démarches du quotidien sur internet.**

Pour beaucoup de gens, ici comme ailleurs, ce transfert vers les écrans et les serveurs informatiques n'a rien d'une simplification (...), écrivent-elles. Elles ne souhaitent pas utiliser cette plateforme informatisée pour donner des informations sur leur enfant et leur famille.

Il y a déjà beaucoup trop de démarches du quotidien qui doivent obligatoirement être effectuées en ligne, cela ne simplifie en rien leur vie (...)

Ces parents ne souhaitent pas tout mettre en ligne, tout payer en ligne, tout gérer par smartphone. Et ils souhaitent avoir la garantie qu'il restera toujours la possibilité de faire les démarches sur papier ou par téléphone.

D'autres familles interrogées argumentent plus loin.

Elles disent s'inquiéter du déploiement continu des entrepôts où s'alignent des serveurs informatiques, les data center dont les systèmes de refroidissement captent une quantité colossale de chaleur qui se dissipe largement dans la nature.

Elles s'étonnent que la France se positionne en nouvel Eldorado numérique, à l'heure où des villes comme Amsterdam ou Dublin terres d'accueil de nombreux data centers, décrètent des moratoires pour ne pas fragiliser leur système électrique.

Elles refusent aussi d'utiliser un smartphone, outil numérique qui exige toujours plus d'extraction minière de métaux lourds extraits dans des conditions terribles, source de crimes contre l'humanité et de pollutions majeures.

Enfin, elles ne veulent pas donner à l'État les moyens de croiser les données de chacun car alors il devient possible d'exercer un contrôle exhaustif, effectif et en temps réel sur l'état de santé des citoyens, sur leurs déplacements et leurs fréquentations, sur leurs transactions monétaires...ou tout simplement refuser l'inscription d'un enfant à la cantine parce que le dossier fourni par ses parents n'est pas complet.

Interrogation également de certaines employées, utilisatrices de ces tablettes quant à la manipulation de ces objets pas toujours faciles de connexion et de manipulation. Certaines responsables de garderie de petites écoles, seules sur ces temps extrascolaires, préfèrent inscrire les présences des enfants sur papier avant de les reporter sur la tablette pendant leur temps libre. Car, cela monopolise tellement leur attention qu'elles craignent de ne pouvoir veiller sur les enfants dont elles ont la charge.

La requête de ces parents a été entendue bien favorablement ; les référents Enfance-jeunesse de la 4C ont répondu que l'usage du numérique n'est pas obligatoire, que les parents qui le souhaitent peuvent toujours effectuer leurs démarches par les moyens habituels sur papier et ceux qui en auraient besoin peuvent être accompagnés par France services de Vaour ou Les Cabannes.

Enfin, ils ont aussi souhaité rappeler que le Portail Famille ne remplace en aucun cas le lien avec le personnel des écoles. Et c'est heureux.

Nathalie Mulet



Remerciements à l'équipe "Transition écologique" de Vaour

Le jardin aquatique de la maison a été négligé de longues années. Les plantes avaient envahi la quasi-totalité de l'espace, étouffant l'ensemble des plantes.

Une équipe de la "Transition écologique" est venue pour sauver l'espace humide et ses habitants animaux et végétaux d'une mort certaine !

Ça été l'occasion d'un chaleureux moment et d'un repas pantagruélique !

Aujourd'hui, l'eau est revenue ! Les plantes et les batraciens sont à nouveau là.

Mille mercis à l'équipe, à François pour son canard à l'orange et aux amis venus en renfort !

Marie-Ange Cotteret



Le jardin aquatique avant...



... et après le passage de l'équipe de la "Transition écologique"

Extraits de « Nous vivons une époque impensable »

Entretien avec le philosophe québécois Alain Deneault (par Hervé Kempf pour Reporterre)

"Si vous habitez dans un espace dont vous savez dépendre, dans lequel vous cohabitez, que vous réhabilitez, vous vous savez lié à des gens que vous connaissez. Et que découvrez-vous ? Que vous êtes interdépendants, des gens qui vous entourent et du sol que vous habitez, parce qu'en dernière instance, c'est lui qui va vous permettre de tenir.

Parce que l'angoisse, la panique, le désarroi sont des terreaux fertiles pour différentes formes fascistoïdes.

L'important est donc de constituer une avant-garde. Une avant-garde radicalement nouvelle, qui consiste simplement à être prête lorsque le temps viendra de susciter l'entraide, de susciter le respect, de susciter le soin, en créant un espace qui sera celui auquel on se découvre réduit."

Nathalie Mulet

Résultats des mots fléchés

T	N	E	M	E	D	N	E	M	A	P	POUR FERTILISER LA TERRE
	I	E	L	MONNAIE ROMAINE	N	O	Z	O	FRANÇAIS	I	
T	T	P	A	CHAUTEUR FRANÇAIS	A	R	I	T	ITAL	R	
N	E	H	C	AGENCE POSTE	A	T	A	C	JONES OU CRUISE ?	M	MONTE SAJOIE
E	R	P	R	TERMINÉ EN TAILLAGE	L	B	L	N	ASTRE	A	
M	C	E	I	CHASSE AU PHEAU	U	O	H	E	FLUVE	CONFRÈRE UN TITRE	
E	S	A	A	APRÈS LE CÈ	P	T	E	C	SENS	INTERSECTION	
N	E	L	E	EUROPEEN	E	D	S	U	COUARD	TOLEFIAS	
I	A	R	C	"UN" ALLEMAND	S	I	S	M	ESPAÑOL	CHANSON DE MINO FERREAR	
C	S	E	E	POSSÈDE	P	E	C	R	GLAMM	EN GODET	
A	P	O	T	SUPPLÉMENTAIRE	N	O	M	I	BOITIER	LIBRARIEN	
R	S	S	E	ACCEPTA LE DÉFI	I	N	I	B	CLAMM	EN TERRE OU	
N	P	U	N	ACCEPTA LE DÉFI	E	B	I	A	OPUS	EN GODET	
E	E	U	Q	PERES MARCISQUE	O	R	O	F	OPUS	PORTUGAISE	
E	E	E	U	MUSIQUE ACTUELLE	A	R	O	F	OPUS	VILLE	
E	M	U	E	DEVELOPPEMENT DES BANES	P	H	H	I	PRETRES	DÉBITION	



Infos pratiques

Mairie de Vaour

Secrétariat/Rendez-vous :
Tél. : 05 63 56 30 41

E-mail : mairie@vaour.fr

Site Internet : www.vaour.fr

Horaires d'ouverture : lundi 13h30-17h30,
jeudi 8h30-12h30, vendredi 13h30-17h30

Les élus reçoivent sur rendez-vous pris au
secrétariat de la mairie.

Permanences les lundis de 10h à 12h

Commerces, services

Marché de Vaour : place du village - tous
les jeudis, de 8h à 12h30

Autres marchés

Penne : Tous les jeudis de 17h à 20h

Saint Michel de Vax : Tous les mardis,
Hiver : de 17h à 19h / Été : de 18h à 20h

Cordes sur Ciel : Tous les samedis matin
jusqu'à 13h

Saint-Antonin-Noble-Val : Tous les
dimanches matin + marché bio, les jeudis
de 16h à 20h

EpiceRie de Stéphane

Du mardi au samedi 7h30-12h30 /
17h-19h30, dimanche 8h30-12h
Tél. : 05 63 56 34 40

Service Développement Durable 4C

Ordures ménagères et assainissement
individuel - Aurélie Dalmon
Tel. : 05 63 56 30 46

Cabinet de soins

6 place du Coq - Sur rendez-vous.

Médiathèque Noël Richard

2, place de la Mairie - Maison commune (à
droite de la Mairie) - 81140 Vaour
Horaires d'ouverture : mercredi 14h-18h,
jeudi 9h-12h30, samedi 10h-12h30.
Tél. : 05 63 45 01 84
E-mail : mediatheque-n.richard.vaour@4c81.fr

Secours

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Numéro d'urgence européen : 112

Maison du Causse



Agence Postale Communale de Vaour

Tél. : 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h30

Les fermetures exceptionnelles sont communiquées sur le site Internet de
Vaour : <https://vaour.fr/france-services/>



France services

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tel : 05 63 47 68 72

Y sont proposés :

- un accompagnement administratif, de préférence sur rendez-vous.
- un espace informatique et de coworking, avec un accès libre à des ordinateurs, à une connexion Internet WIFI, à une imprimante / photocopieuse / scanner.
- des permanences sur **rendez-vous uniquement** :



- Une **conseiller-ère numérique** accompagne les usagers dans l'utilisation des outils et services numériques. Déplacement à domicile possible.

Contactez France Services de l'Escale au 05 63 56 11 98.



- Les **assistantes sociales**, chaque 1^{er} jeudi matin du mois, et le **service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)**.
Contactez le secrétariat d'Albi Cantepau au 05 63 77 31 00.



- Un **accompagnement dédié aux jeunes**, qui aborde l'emploi, la santé, le logement, la mobilité. Chaque 1^{er} mardi après-midi du mois.
Contactez la Mission Locale au 05 63 36 18 02.



- **Association d'aide aux femmes en difficulté et victimes de violences**. Accompagnement individuel, administratif, juridique... Chaque 3^{ème} jeudi matin du mois.

Contactez Paroles de Femmes au 09 51 87 31 70.

Délocalisation des activités du France services du Causse

Ce France services "hors les murs" s'organise uniquement sur rendez-vous et sur certains créneaux : Penne les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois, de 9h à 12h - Saint-Michel-de-Vax le 2^{ème} mercredi du mois, de 14h à 16h30 - Et à partir de septembre 2025 : Roussayrolles le 1^{er} mercredi après-midi, de 14h à 16h30



ADMR canton de Vaour

Permanence le lundi de 14h à 17h et le mercredi de 9h à 12h.

Permanence téléphonique assurée du lundi au vendredi en dehors de ces horaires. Tél. : 05 63 45 17 31 et vaour@admrtarn.fr



Familles Rurales du Causse

Repas de midi et salon de thé les jeudis de 9h30 à 17h. Tél. :
05 63 56 39 23 ou 06 51 64 48 28

- **Friperie** ouverte Mercredi et Jeudi : 10h - 12h30 - Samedi : 15h - 17h



Mairie de Vaour
Place de la Mairie
81140 VAOUR
05 63 56 30 41
mairie@vaour.fr
www.vaour.fr

les Échos de Vaour

Responsable de la publication : Jérémie Steil, Maire de Vaour | **Comité de rédaction** : Isabelle Cotte, Ignace Fabiani, Gérard Lanoye, Lisa Matz, Claire Simon, Léonore Strauch, Thierry Vignolles | **Textes et illustrations** sous licence CCBY-SA | **Textes rédigés par** : les membres du groupe de coordination, les commissions municipales, les associations et les habitants-es | **Illustration de couverture** : Claire Simon | **Illustrations** : Lisa Matz, Kathelène de Préville, Christo, Gaël Audoye | **Photos** : Le Dandy Manchot, Claire Simon, Marie-Ange Cotteret et les associations locales | **Conception graphique, maquette** : Thierry Vignolles | **Impression** : Gaillac Imprim' - 37 av. Saint-Exupéry - 81600 Gaillac | Bulletin Imprimé sur papier recyclé